

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES ARDENNES**

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 13 AVRIL 2024**

COMPTE-RENDU

L'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs des Ardennes s'est tenue le **SAMEDI 13 AVRIL 2024** au **75 Forest Avenue à CHARLEVILLE-MEZIERES**

L'ordre du jour statutaire est le suivant (art. 11.84 des statuts) :

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2023
- 2- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2023
- 3- Approbation des comptes de l'exercice 2022-2023, quitus au Commissaire aux comptes et au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022-2023
- 4- Approbation du rapport d'activités
- 5- Approbation du prix des vignettes départementales
- 6- Approbation des frais de gestion du guichet unique
- 7- Approbation des prix des bracelets de grand gibier (hors sanglier et enclos)
- 8- Approbation des prix des bracelets sanglier et des taxes à l'hectares
- 9- Approbation des prix des bracelets « parcs » et « enclos »
- 10- Approbation des adhésions territoire et redevances liée à un contrat de services
- 11- Approbation du prix de l'abonnement au journal « Le Chasseur Ardennais »
- 12- Approbation du budget prévisionnel de la campagne 2024/2025
- 13- Approbation des mesures de gestion et dates de chasse pour la campagne 2024/2025
- 14- Approbation du règlement intérieur de la Commission Sécurité
- 15- Approbation du règlement d'ordre intérieur de la FDCA
- 16- Approbation de la « boîte à outils 08 » pour constituer des avenants au SDGC.

Le Président déclare l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes du **Samedi 13 AVRIL 2024** ouverte à 15H30

Conformément aux Statuts qui régissent notre association, une annonce légale est parue dans la presse locale le **5 mars 2024**, une convocation individuelle a été expédiée le **20 février 2024** à tous les adhérents "*territoire*" du département.

Il rappelle que les débats doivent se passer dans le calme et le respect des autres.

Avant d'aborder l'ordre du jour de l'assemblée, le Président remercie les personnalités présentes :

- Monsieur Joël DUBREUIL, Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes et Sous-Préfet de l'arrondissement de Charleville-Mézières, représentant Monsieur le Préfet des Ardennes,
- Madame Magali JOSSE, Procureure de la République,
- Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs,
- Madame Else JOSEPH, Sénatrice,
- Monsieur Marc LAMENIE, Sénateur,
- Monsieur Pierre CORDIER, Député, Vice-Président du Groupe Chasse et Pêche à l'Assemblée Nationale et Conseiller Départemental,
- Monsieur Lionel VUIBERT, Député,
- Monsieur Nicolas VILLENET, Député Suppléant de M. Jean-Luc WARSMANN, Député,
- Mme Pascale GAILLOT, Conseillère Régionale, représentant M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional de la Région Grand-Est,
- Monsieur Jacky DESBROSSE, Conseiller Régional, Président de la FRC Grand Est et Président de la FDC de la Marne,
- Monsieur Bertrand GRANDHOMME, Conseiller Régional de la Région Grand-Est,
- Monsieur Bruno NORTH, Conseiller Régional de la Région Grand-Est,
- Monsieur Christophe FRADIER, Directeur de la DDT,
- Monsieur Patrick FOSTIER, Conseiller Municipal de Charleville-Mézières, Délégué au Commerce, représentant Monsieur Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières,
- Monsieur Guillaume MARECHAL, Président du PNR des Ardennes et Conseiller Régional,
- Monsieur Jean-Pol DEVRESSE, Vice-Président du PNR des Ardennes et Conseiller Départemental,
- Madame Céline DAVRIL-BAVOIS, Directrice du PNR des Ardennes,
- Monsieur Matthieu KALTENBACH, Professeur universitaire en pharmacologie et biologie (Université de Reims),
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Anne DUMAY, Renaud AVERLY, Eddy CZARNY, Jérémy DUPUIS, Michel KOCIUBA,
- Monsieur Bernard DEKENS, Président de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,
- Madame et Messieurs les Maires, Sylvia TUCCI pour la commune des Ayvelles, Laurent FORGET, pour la commune de Saint-Laurent, Jérémy DUPUIS pour la commune de Villers-Semeuse,
- Maître Pierre BLOQUAUX, Avocat de la FDC 08,
- Monsieur Thierry HUET, Président de la FDSEA,
- Monsieur Sylvain POSIERE, Directeur Adjoint de la DDETSPP, représentant Monsieur Hervé DESCOINS, Directeur,
- Monsieur Richard PELATAN, Colonel du Groupement de Gendarmerie des Ardennes,
- Monsieur Marc PACHOT, Lieutenant-Colonel, représentant le Groupement de Gendarmerie des Ardennes,
- Monsieur Frédéric DOZIERES, Directeur de la Police Municipale de Charleville-Mézières,

- Messieurs le Capitaine Stéphane GUILLEMIN et le Maréchal des Logis Chef, Anthony CONICELLA, de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Rethel,
- Monsieur François PAINVIN, Chef de l'unité Biodiversité – Forêt - Chasse de la DDT,
- Monsieur Patrice BONHOMME, 1er Vice-Président du CRPF Grand Est,
- Monsieur Eric MARQUETTE, Directeur de l'Office National des Forêts des Ardennes,
- Monsieur Philippe CANOT, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'Association Départementale,
- Monsieur Fabrice MICHEL, Adjoint au Chef Régional de l'OFB,
- Madame Laureline LEDOUX, Cheffe du Service Départemental de l'OFB des Ardennes,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des associations cynégétiques,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Groupements d'Intérêt Cynégétiques,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des sociétés de chasse,
- Mesdames et Messieurs, les adhérents de la Fédération,

Ainsi que les sonneurs de trompe de chasse "**Les Echos du Cerf-Va-Aux**".

Il prie ceux qu'il aurait involontairement, omis de citer, ou qui ne l'ont pas prévenu de leur présence, de bien vouloir l'en excuser.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, le Président souhaite recueillir, les avis des chasseurs sur les modalités de vote au cours de cette assemblée, dont le règlement intérieur, approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 2021, prévoit, que les votes peuvent se faire à main levée.

Afin de simplifier les modalités de vote des différentes résolutions et d'éviter des dépouillements fastidieux, il propose de voter les décisions à main levée en utilisant les cartons qui leur ont été remis à l'entrée sur lesquels sont portées les voix dont ils sont les représentants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

En première résolution, il propose d'approuver dans son ensemble le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2024.

**VOTE DE LA RESOLUTION N°1
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Intervention des sonneurs « **Le Point du Jour** »

Le Président demande à trois personnalités nouvellement nommées de bien vouloir se présenter. Il s'agit de Mme Laureline LEDOUX, cheffe de l'OFB 08, M. Eric MARQUETTE, Directeur de l'ONF 08 et M. Philippe CANOT, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN afin de présenter les comptes de la Fédération.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

M. PIERQUIN présente le rapport financier de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes pour l'exercice 2022/2023 clos au 30 juin 2023.

Il est présenté selon les normes du plan comptable général et conformément aux Statuts des Fédérations de chasseurs qui prévoient désormais une comptabilité unique.

Les chiffres qui figurent sur la présentation qui va suivre sont tous agrégés en K Euros pour une plus grande facilité de lecture.

Concernant le bilan consolidé :

Le bilan forme un ensemble de 6 552 282 € qui se répartit de la manière suivante :

Pour l'actif :

- Actif immobilisé : 2 783 K€
- Actif circulant : 3 769 K€
- dont Disponibilités : 1 247 K€

Pour le passif :

- Fonds associatifs et dédiés : 4 557 K€
- Provisions : 91 K€
- Dettes : 1 904 K€
- Dont produits constatés d'avance : 885 K€

Bilan consolidé 22/23 au 30/06/23

Actif (en K€)			Passif (en K€)		
	22/23	21/22		22/23	21/22
Actif immobilisé	2 783	1 182	Fonds associatifs	4 557	4 356
Actif circulant	3 769	4 787	Provisions	91	87
<i>dont</i>			Dettes	1 904	1 526
<i>disponibilités</i>	1 247	2 910			
TOTAL ACTIF	6 552	5 969	TOTAL PASSIF	6 552	5 969

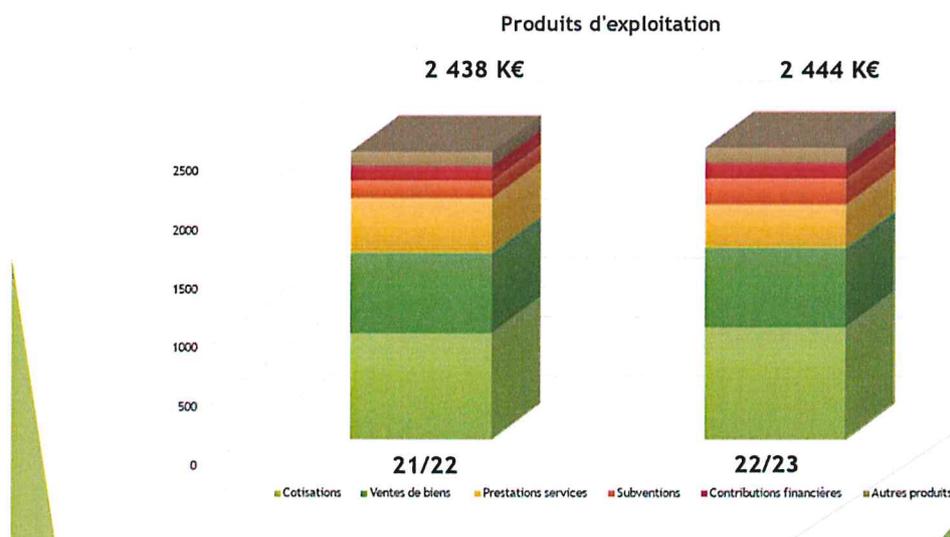


Concernant le compte de résultat :

On notera une stabilité de l'ensemble des lignes de produits par rapport à l'exercice 2021/2022. Il faut noter l'augmentation des subventions qui s'explique par le versement du plan de résilience de l'Etat d'environ 87 K€ compensant la hausse du prix des denrées agricoles suite au conflit en Ukraine. M. PIERQUIN rappelle que ce montant a été intégralement pris en compte dans le

budget «dégâts» de la campagne 23/24 voté lors de la dernière assemblée pour en faire bénéficier tous les détenteurs de plan de chasse.

Compte de résultat 22/23 au 30/06/23 - Produits d'exploitation

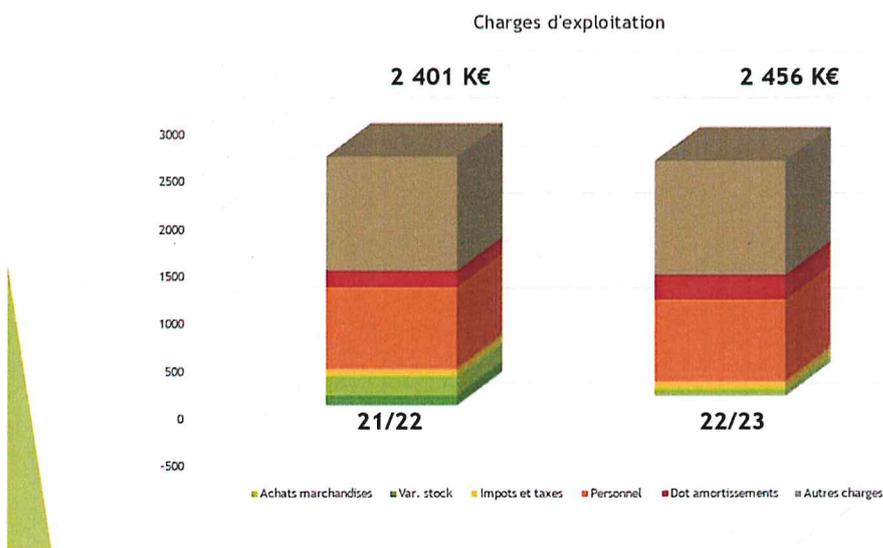


Concernant les charges, l'écriture des versements de l'écocontribution a subi des modifications réglementaires suivant les recommandations de la FNC. Suite à ce changement de méthode, les soldes des projets non réalisés sur l'exercice sont désormais comptabilisés dans un compte de «Fonds dédiés». Celui-ci ressort à hauteur de 54 K€ au titre de cet exercice.

Concernant les autres lignes, il faut noter une baisse des achats de marchandises. Cependant, M. PIERQUIN rappelle qu'ils étaient exceptionnellement élevés en 21/22 à cause de l'achat des panneaux de sécurité routière. La variation de stock est quant à elle principalement le reflet du volume de vente des panneaux aux sociétés ardennaises.

Par ailleurs, pour tenir compte de la faible rotation du stock de panneaux signalétiques, une dépréciation a été constatée à hauteur de 50% pour une valeur HT de 48 K€

Compte de résultat 22/23 au 30/06/23 - Charges d'exploitation

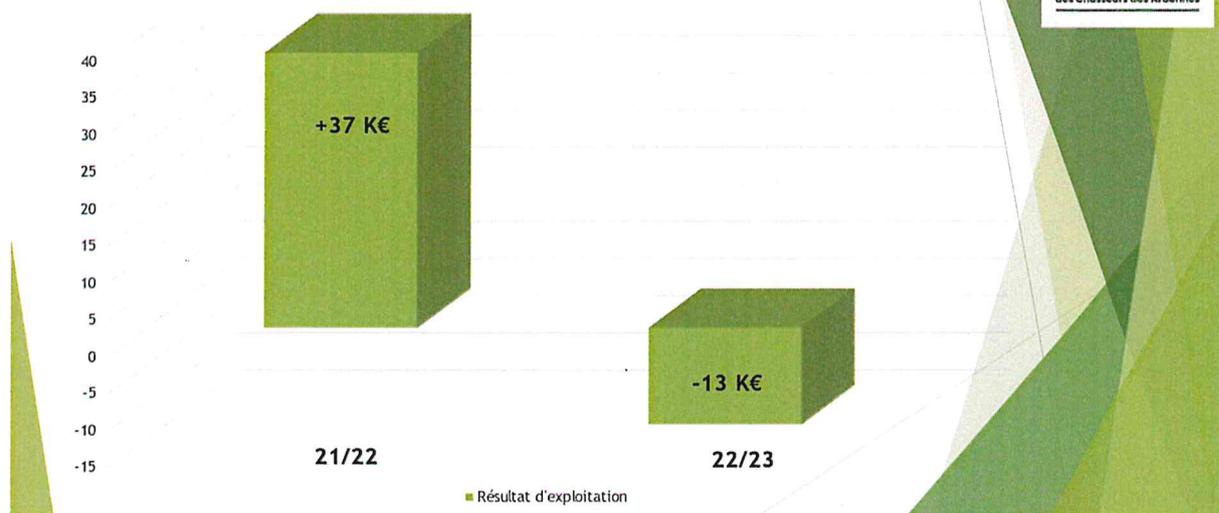


Il faut noter un résultat d'exploitation de -13 K€ et que la moyenne du résultat d'exploitation annuel sur les trois dernières années est de 2 660 euros montrant ainsi la justesse du système de gestion.

Concernant le résultat exceptionnel, les versements des projets écocontribution engagés en 2021 ont été seulement perçus en 2023. Ceci a pour conséquence un résultat exceptionnel de 143 K€ ce qui explique largement le résultat net.

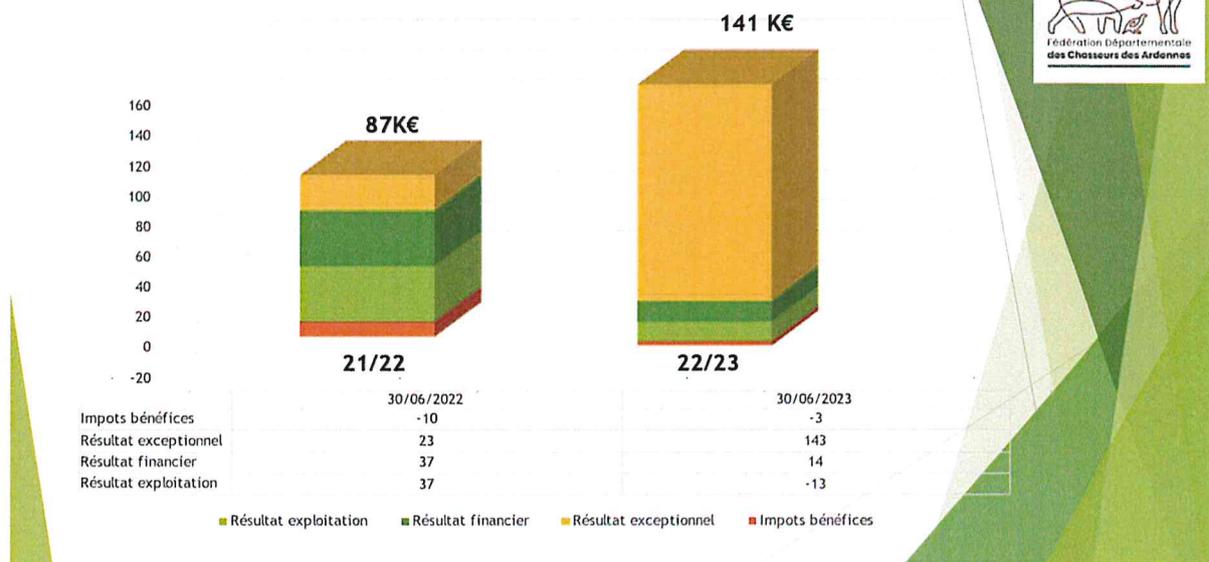
Enfin, le résultat financier : celui-ci passe de 37 K€ à 14 K€ en raison de l'augmentation des dotations aux amortissements et dépréciations.

Compte de résultat 22/23 au 30/06/23 - Résultat d'exploitation



Donc au final, le résultat consolidé de l'exercice présente un excédent de +140 833 €.

Compte de résultat 22/23 au 30/06/23 - excédent /insuffisance



Le Président remercie Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN pour la clarté de son exposé concernant le rapport financier.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 de plus 140 833 euros aux comptes de report à nouveau.

**VOTE DE LA RESOLUTION N°2
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Le Président donne la parole à Madame POUYDESSEAU, Commissaire aux comptes, pour la présentation de son rapport.

Présentation par Madame POUYDESSEAU :

- *du rapport spécial sur les conventions*
- *du rapport général sur les comptes annuels*

Les rapports sont joints en annexe

L'assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes 22/23 et donne ainsi quitus au Commissaire aux comptes et au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 22/23.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°3
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Intervention des sonneurs « *Le nouveau départ* »

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve, pour notre Assemblée Générale dans ce magnifique complexe (75 Forest Avenue).

Quel plaisir aussi, d'avoir parmi nous, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Willy SCHRAEN.

Au nom des 8 000 chasseurs ardennais, mon Cher Willy, je te remercie chaleureusement, d'avoir accepté notre invitation... les chasseurs ardennais sont très fiers de t'avoir près d'eux aujourd'hui.

D'habitude, je remercie toujours mon équipe fédérale à la fin de mon bilan moral.

Aujourd'hui, je vais le faire dès maintenant, car je découvre de jour en jour une équipe fédérale soudée, travaillant sur beaucoup de dossiers, souvent me surprenant par leur dévouement et leur abnégation à conduire les dossiers.

Ici, à la fédération des Ardennes, le dialogue est de mise, avec une ligne directrice : placer la chasse au plus haut échelon environnemental dans les Ardennes.

Merci à vous, les Administrateurs, merci à toi le Directeur, merci à vous les secrétaires, merci à vous les techniciens, technicienne et techniciens adjoints, merci à vous agents de prévention, de gardiennage et d'entretien, merci aux alternants et service civique.

Merci à toute l'équipe fédérale pour son dynamisme à moderniser notre fédération.

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Nous sommes toujours attaqués par nos opposants, toujours aussi maltraités médiatiquement, toujours pris en ennemi à cause de notre mode de vie.

Enfin toujours vouloir nous humilier parce que nous sommes chasseurs.

Oui, je chasse ! oui vous chassez ! oui nous chassons !... oui nous chasserons toujours !

C'est le cri du cœur, celui de notre cœur de ruraux.

Certes, il faut en convenir, nous pratiquons une activité controversée, car nous tirons sur des animaux qui vivent en liberté dans nos campagnes.

Beaucoup de nos contemporains le comprennent, mais force est de constater qu'une petite proportion d'entre eux ne le comprennent pas. Ils ne connaissent pas notre activité. Je rappelle que 70 % des français soutiennent la chasse.

C'est pourquoi, la Fédération Nationale des Chasseurs, a lancé une étude nationale sur la chasse, pour prouver son impact positif sur la société. Etude économique, environnementale et étude sociétale de la chasse. Cette étude prouve que la chasse en France, aujourd'hui et demain, est bien plus qu'une pratique, c'est un mode de vie, qui associe l'empreinte culturelle et l'esprit patrimonial.

Quelques chiffres : 963 500 chasseurs ont pris leur validation en France pour la saison 2022-2023, 42 % ont moins de 55 ans, 27 % ont moins de 45 ans et 3,3 % sont des femmes. Parmi les chasseurs, 50 % sont en activité... Une sociologie qui bouscule les idées reçues.

Si 77 % des chasseurs sont des ruraux. 85 % se sentent ruraux.

C'est pourquoi, nous devons renforcer notre image auprès de l'opinion publique, en nous interrogeant sur nos comportements à adopter, pour que notre activité soit la mieux acceptée possible.

Faisons vivre la chasse en cohabitation sereine, tout en sécurité, en menant des actions visant la durabilité et la responsabilité.

Un point qui me frappe actuellement, venant de la part de l'écologie punitive et dogmatique, c'est l'incrimination systématique du chasseur... et même j'irai plus loin de l'Homme. L'Homme que l'on veut éjecter de la nature.

Nous sommes en cours d'acquisition avec la Fondation de la Préservation de la Nature, du Domaine Départemental des Ayvelles. Je tiens à remercier tout de suite, le Président Noël Bourgeois, et tous les Conseillers Départementaux, pour leur écoute attentive actuelle, pour finaliser ce projet, ainsi que les Maires et les Conseillers Municipaux des villes et des villages des Ayvelles, Chalandry-Elaine, Lumes, Ville-sur-Lumes, et Saint-Laurent, pour leur association dans les réflexions actuelles et futures.

Certains médias, certains écologistes, même certains d'entre vous, m'interpellent en me disant : « Mais que vient faire la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes dans ce site ? ».

Je vous le dis aujourd'hui, nous souhaitons y développer le concept d'Ecopôle environnemental et y entreprendre des activités de préservation et de reconquête de la biodiversité, d'éducation à l'environnement, d'accueil du tourisme, de coopération scientifique et technique, ainsi que d'usages traditionnels et de plein air, tout en maintenant les activités de chasse et de pêche. L'Ecopôle des Ayvelles sera un vecteur du développement local, un démultiplicateur des énergies ardennaises, ouvert à tous les acteurs du territoire, qui souhaiteraient s'inscrire dans cette dynamique. Ce sera la vitrine du « Ensemble tout est possible ».

La défense de la biodiversité est naturellement indissociable des hommes et du maintien des usages traditionnels.

En résumé : l'Ecopôle des Ayvelles sera un hymne de l'Homme au Centre de la Nature.

Oui, l'Homme doit rester au centre de la nature, pour mieux intégrer la protection de la biodiversité dans les activités humaines.

Nous en sommes les meilleurs exemples lorsque nous plantons des haies. 65 km de plantés en 2023 et déjà 63 km en 2024. Haies que nous entretenons annuellement.

Mais que dire de ces écologistes verts parisiens et européens, qui se réclament de l'Association fondée par le botaniste Francis Hallé, qui veulent au contraire exclure l'Homme de la Nature en créant une forêt primaire, transfrontalière de 70 000 ha dont 35 000 ha dans la vallée de la Meuse jusque dans la pointe des Ardennes, et 35 000 ha en Belgique... Espace qui devrait, selon leurs prévisions, retrouver le statut de forêt primaire dans 7 à 8 siècles.

Si je prends la définition exacte de la forêt primaire, cela nous donne ceci : forêt composée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine passée, ou présente n'est visible. Forêt qui ne devra pas être manifestement influencée ou exploitée par l'Homme...

Quelle différence avec nous ! Des chasseurs qui prônent l'Homme au centre de la nature... et des écologistes verts qui veulent exclure l'Homme de la Nature !

Pour la FDC 08, c'est très clair, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité contre ce projet de forêt vierge.

Le jeudi 9 mars, le Ministre de l'Environnement a annoncé à ce sujet, ne pas vouloir aller contre nos parlementaires et nos élus. Parlementaires et élus que je remercie sincèrement pour leur détermination à s'exprimer contre ce projet de forêt primaire dans les Ardennes.

Nous pouvons que nous féliciter du positionnement du gouvernement, sa position semble claire. Mais aujourd'hui, je reste prudent, quant à cette annonce, car le projet de cette forêt primaire est annoncé comme à l'arrêt pour l'instant, et nous avons en face nous, des gens « sûrs d'eux », sur la finalisation du projet dans le temps (10... 20... à 30 ans).

Il n'y a qu'un pas à franchir pour vous parler du loup et de sa présence en France, dans la région, et dans les Ardennes.

Le loup poursuit sa conquête. La question n'est pas de savoir si les loups sont présents, mais combien sont-ils ? et combien seront-ils prochainement ?

Quelques chiffres. En France, selon les données administratives, la référence officielle est de 1 104 loups, chiffre corrigé après une annonce hasardeuse de 906 individus, et il y a de fortes chances que le dénombrement de 1 104 soit revu à la hausse d'ici peu. La population de loups a doublé en 5 ans. Il y a possibilité d'en faire abattre 209 cette année, soit 19 % de la population, ce qui n'est pas suffisant pour enrayer son développement.

Le loup est présent dans les Ardennes, et chez nos voisins de l'Aisne, de la Meuse, de la Marne et de la Belgique. Impossible de vous dire à ce jour leur nombre exact. Simplement nous pouvons constater qu'il y a de plus en plus d'attaques dans les troupeaux ovins, et bovins ainsi que sur la faune sauvage (en particulier chevreuils et jeunes grands cervidés).

Rappelons que le loup, est une espèce strictement protégée par la Convention de Berne (1979), laquelle fut signée par l'Union Européenne dont la France.

Il faut revoir le statut de la protection du loup. Il suffirait de faire passer le loup d'espèce strictement protégée, à espèce seulement protégée. La Présidente de la Commission Européenne Ursula VON DER LEYEN, semble y être favorable, en aura-t-elle le courage politique ? Ou le courage sentimental, vu que son poney a été victime d'une attaque mortelle de loups.

Voyez où on en est ! Faire la différence entre espèce strictement protégée et... espèce simplement protégée... C'est du vocabulaire européen !

L'année dernière, lors de notre Assemblée Générale, je vous avais parlé de la future loi d'indemnisation des dégâts aux cultures de grand gibier. Dans un premier temps, un accord national a été signé le 1er mars 2023 entre l'Etat français, les Syndicats Agricoles, les Chambres d'Agriculture de France, et la Fédération Nationale des Chasseurs.

Par la suite, après des négociations tripartites, un décret est paru le 4 janvier 2024, modifiant et précisant la procédure d'indemnisation et l'élargissement de l'éventail des outils disponibles pour la régulation du sanglier.

Un accord national, FNC / ONF, relatif à la gestion du grand gibier dans les forêts domaniales, vient d'être signé fin février. Cet accord permettra de prendre en compte, dans les contrats passés entre l'ONF et les adjudicataires, les orientations de l'accord national et notamment le droit de pouvoir agrainer en dissuasif, raisonné et dispersé.

Jean-Matthieu GONNET, notre Directeur, va revenir au cours de l'AG sur cet accord national et en particulier, ce que nous appelons la boîte à outils.

Comme nous sommes sur l'indemnisation des dégâts agricoles du grand gibier, et en particulier du sanglier, je voudrais vous remercier pour votre maîtrise des populations de sanglier et des dégâts.

Je vous avais demandé en début de saison, vu l'importance des fructifications forestières de l'année précédente, et de la bonne reproduction des sangliers, de prélever environ 8 000 sangliers, (c'est-à-dire plus de 1 000 par rapport à l'année dernière). C'est chose faite, nous en avons réalisé 8 111, nous avons 371 000 € de dégâts, et des surfaces agricoles détruites en nette diminution : 234 hectares.

L'objectif qui nous est imposé est de baisser les surfaces détruites de -20 à -30 %. L'objectif dans les Ardennes est largement atteint.

La chasse ardennaise, comme française, rentre dans une période cruciale pour son avenir. L'équilibre forêt / gibier est au centre de nos préoccupations, avec une loi d'indemnisation qui devient inadaptée et vieille de 50 ans.

L'intersaison actuelle, va nous permettre de rouvrir notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, toute cette évolution vous sera présentée par notre Directeur, Jean-Matthieu GONNET.

D'ores et déjà, je vous demande, à travers toutes les discussions que nous allons avoir cet après-midi, de suivre votre fédération, pour aller vers un avenir serein, plein de communication, de dialogue interactif, de responsabilité cynégétique départementale.

A ce sujet, je voudrais saluer nos partenaires ici présents : Etat, DDT, Agriculteurs, ONF, Propriété Forestière, Communes Forestières. Je peux vous dire que j'apprécie vos qualités d'écoute... Evidemment nous avons des intérêts parfois différents... mais avec un dialogue accru, nous devons réussir à tracer une ligne commune, à faire des avancées, pour avoir une chasse responsable et durable, une chasse avec une gestion harmonieuse des animaux, des territoires et des Hommes.

Je ne peux pas aujourd'hui vous faire un bilan exhaustif de tout ce qui est entrepris à la fédération. Je laisse le soin au Directeur, et aux Présidents de Commissions de le faire.

Loris SAVART, pour la commission chasse des migrateurs et la défense des chasses traditionnelles, chasses traditionnelles de la grive et du vanneau, qui nous tiennent à cœur, mon cher Willy. Avec Willy, j'échange souvent à ce sujet. Willy, je te remercie d'organiser l'explication et la défense de ces chasses patrimoniales au plus haut sommet de l'Etat.

Jean-Marie MARTIN, pour la commission communication et formation, commission en pleine expansion.

Roland MASSON, Président de la commission Grand Gibier, pour notamment l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Franck ARNOULD, Président de la commission Petit Gibier, pour développer les actions à mener, pour enrayer le déclin de la petite faune de plaine.

Jean FRANKART, Président de la Commission Indemnisation et Dégâts, commission dont le maître mot est la maîtrise des dégâts aux cultures, maîtrise des populations, pour mieux gérer le grand gibier.

Interviendront aussi : Jacky DESBROSSE, pour la FRC Grand Est, Patrick FOSTIER pour la venaison.

Avant de conclure, je voulais te dire, mon Cher Willy, que nous avons participé à « J'aime la nature propre » lancé par la FNC. Ce sont plus de 30 sociétés de chasse, écoles, communes, collectivités et associations qui ont organisé des collectes sur leurs territoires. 207 enfants et 544 adultes ont participé à ces collectes pour un total de 751 personnes, pour un volume collecté de 73 m3, tout ceci pour les Ardennes.

A travers ce bilan moral, nous nous rendons compte que la chasse, telle que nous la pratiquons, est notre mode de vie, notre vie de tous les jours.

C'est l'expression de notre ruralité...

C'est l'expression du bien vivre ensemble dans nos territoires ruraux, malgré que nos territoires ruraux soient régulièrement stigmatisés.

Face à cet absolutisme vert, qui veut aller plus loin que l'interdiction de la chasse en prônant la destruction de nos sociétés, nous devons nous rapprocher et défendre notre mode de vie !

Expliquons la chasse !

Je vous l'assure, j'ai pleinement confiance, le vent va tourner en notre faveur grâce à vous, grâce à nous. Cela ne peut pas être autrement.

Soyons irréprochables dans nos actes.

Mon dernier message est celui-ci : je suis fier d'être chasseur, nous sommes fiers d'être chasseurs.

Marchons dans les pas de nos parents et grands-parents.

Transmettons nos valeurs à nos enfants et petits-enfants.

Traçons une nouvelle voie, la chasse doit rester notre identité.

Vive la chasse, vive les Ardennes.

L'ensemble de toute l'équipe fédérale, vous exprime sa sincère gratitude pour votre présence à cette Assemblée Générale. Cette présence, et votre soutien, contribuent énormément à tous les efforts que votre Fédération fournit tout au long de l'année.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention ».

Intervention des sonneurs « **La marche des cerfs** »

Suite au rapport moral du Président, il y a eu l'intervention de M. Jacky DESBROSSE, Conseiller Régional, Président de la FRC Grand Est et Président de la FDC de la Marne et M. Marc LAMENIE, Sénateur.

RAPPORT D'ACTIVITE

Pour le rapport des activités fédérales, il a été distribué comme l'année précédente, en début d'Assemblée Générale sous forme d'imprimé.

Ce document sera distribué tout au long de l'année au gré des rencontres et rendez-vous avec les actuels et futurs partenaires. Il pourra également être retrouvé en téléchargement sur le site internet.

Le rapport d'activité 2023 est joint en annexe.

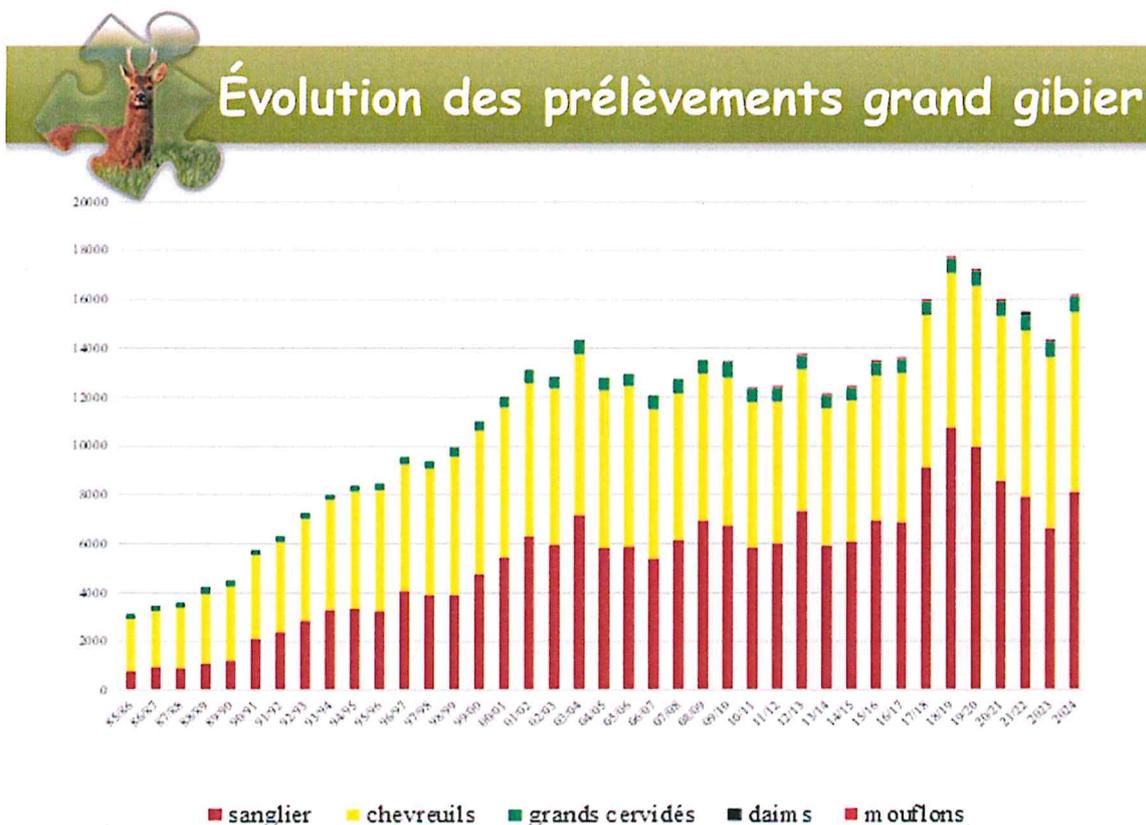
Quant aux rapports des Commissions, ils sont diffusés sous un format vidéo d'environ 5 minutes chacune. Les films sont diffusés lors de l'Assemblée selon l'ordre suivant :

- Roland MASSON, Président de la Commission Grand Gibier
- Franck ARNOULD, Président de la Commission Petit Gibier
- Jean FRANKART, Président de la Commission Dégâts de gibier
- Loris SAVART, Président de la Commission Migrateurs
- Jean-Marie MARTIN, Président de la Commission Communication et Formation

RAPPORT COMMISSION GRAND GIBIER

« Mesdames, Messieurs,

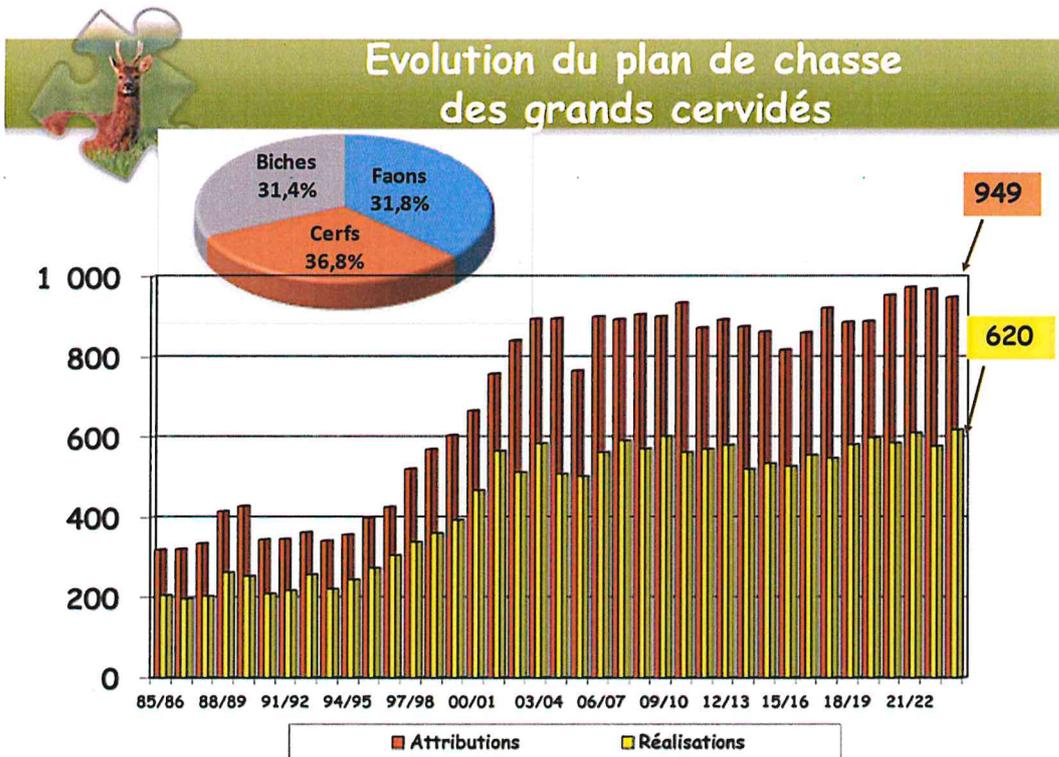
Alors que le tableau de chasse grand gibier baissait continuellement depuis 5 ans, nous assistons cette saison à une nette progression qui concerne, comme vous allez le voir toutes nos espèces indigènes.



Les grands cervidés

620 cerfs biches et faons prélevés dans les Ardennes cette saison, il s'agit d'un nouveau record puisque jusqu'à présent nous n'avons jamais tué plus de 610 grands cervidés. Comme souvent, la répartition n'est pas bonne avec 228 cerfs au tableau pour seulement 192 biches.

Certes, dans les unités de gestion où le cerf commence à arriver il est logique de prélever plus de mâles que de femelles, c'est notamment le cas sur certaines zones champenoises. Cette réalité ne saurait toutefois expliquer l'écart mâles/femelles existant aujourd'hui et je vous rappelle l'importance de sauvegarder la diversité génétique de nos populations. L'installation de grands prédateurs dans certains massifs va certainement nous obliger à modifier un peu nos habitudes, mais attendons encore un peu pour voir comment tout cela va évoluer...



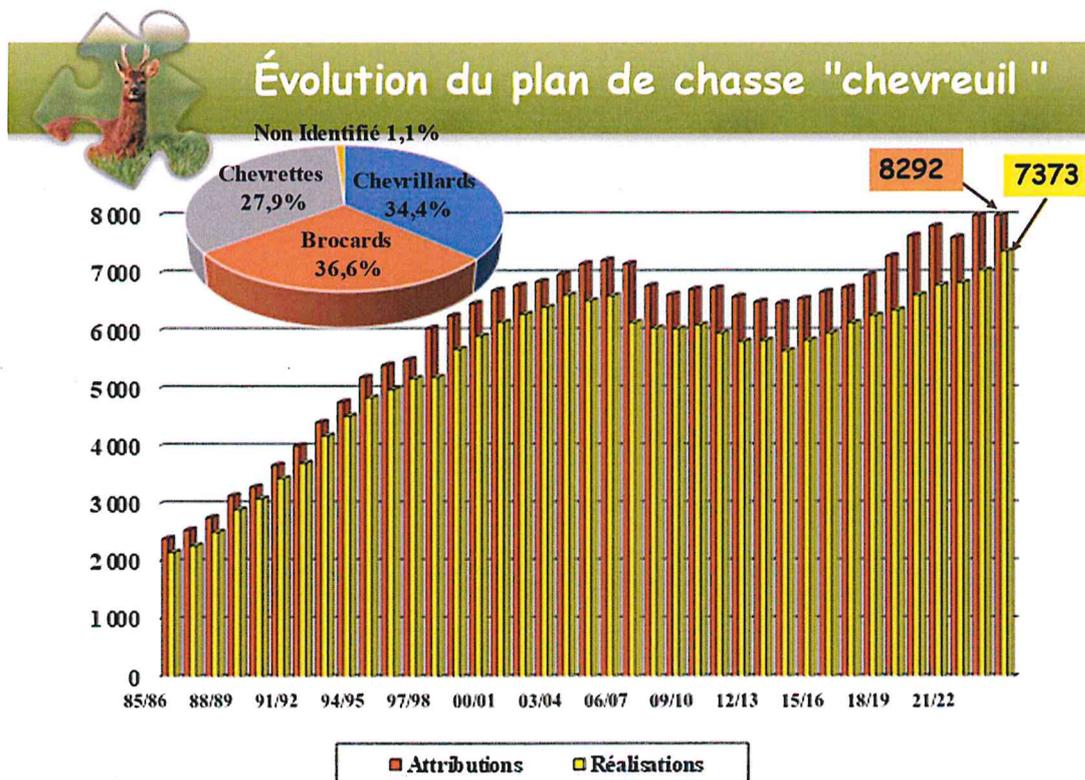
Le chevreuil

Comme souvent, le début de saison nous à fait un peu peur. Et de nombreuses sociétés nous ont fait part de leur inquiétude.

Au final, bien que la reproduction semble moyenne (2.3% de chevillards de moins dans tableau de chasse) notre prélèvement final s'élève à 7373 chevreuils, nouveau record également.

Peut-être encore plus que pour le cerf, je me dois de vous rappeler l'importance de bien équilibrer vos prélèvements.

Aujourd'hui ce n'est pas le cas et certaines unités de gestion commencent peut-être à en payer la note avec des populations fragilisées.

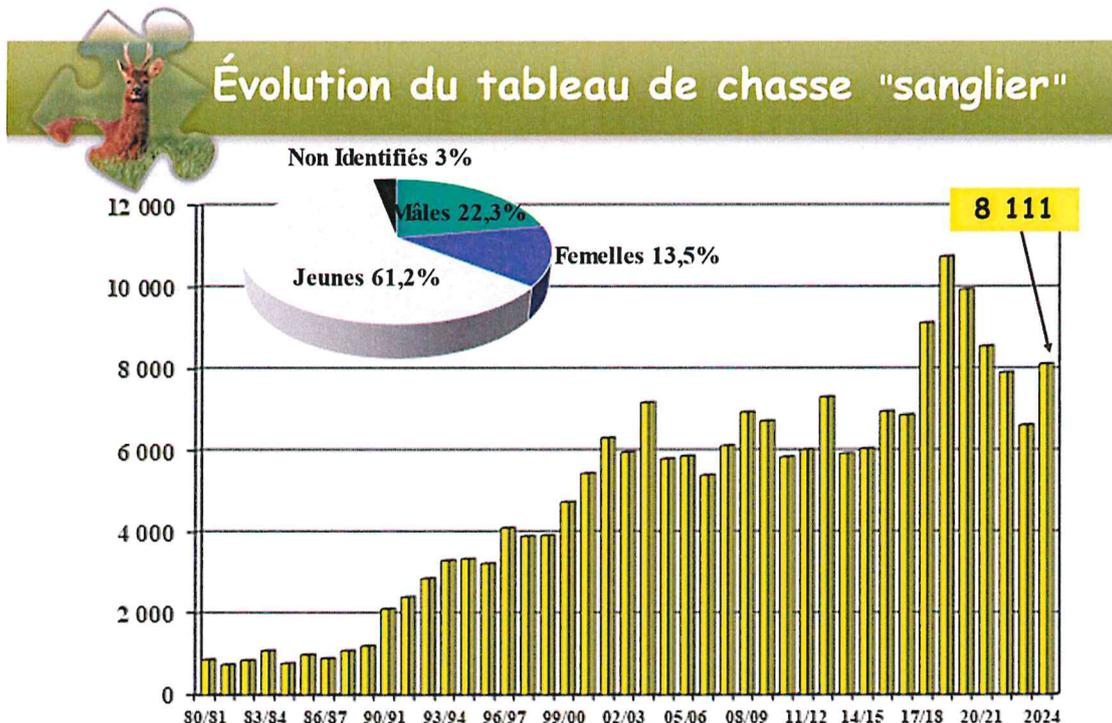


Le sanglier

Pas de record départemental de prélèvement pour cette espèce mais une hausse significative du tableau de chasse avec presque 1500 animaux de plus qu'en 2022/2023.

Je vous disais au cours de l'assemblée générale 2023 que sur certains massifs devenus assez pauvres les chasseurs allaient réagir, c'est chose faite dès cette saison.

Nous ne pouvons pas deviner ce que donnera la reproduction 2024, mais je vous fais largement confiance pour adapter vos prélèvements en fonction de l'objectif visé. Certaines UG devront baisser impérativement leurs populations et leurs dégâts alors que d'autres pourront poursuivre la progression amorcée cette année



Je vous remercie de votre attention. »

RAPPORT COMMISSION PETIT GIBIER

« Mesdames Messieurs bonjour,

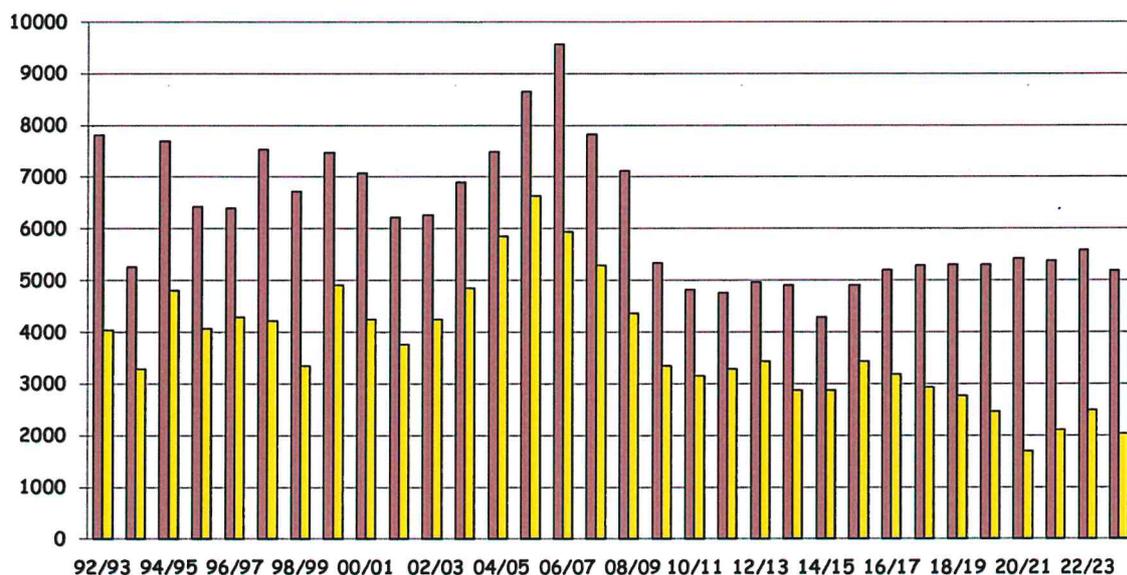
Je suis chargé aujourd'hui de vous rapporter les travaux de la commission technique pour la partie petit gibier et les ESOD.

La fédération des chasseurs des Ardennes continue de faire le choix d'une chasse diversifiée et refuse une chasse dirigée uniquement vers le grand gibier. Nous allons intensifier les aides à destination des territoires de chasse souhaitant s'investir dans la gestion des populations naturelles que ce soit en perdrix ou en lièvre. Le faisan bénéficie toujours d'un plan destiné à soutenir la chasse en plaine, que ce soit pour du renfort ou bien de la création de population car un bon nombre de nos territoires Ardennais sont favorables à cette espèce. Des installations de population sont également en cours concernant le lapin de garenne dans les zones où il est classé gibier.

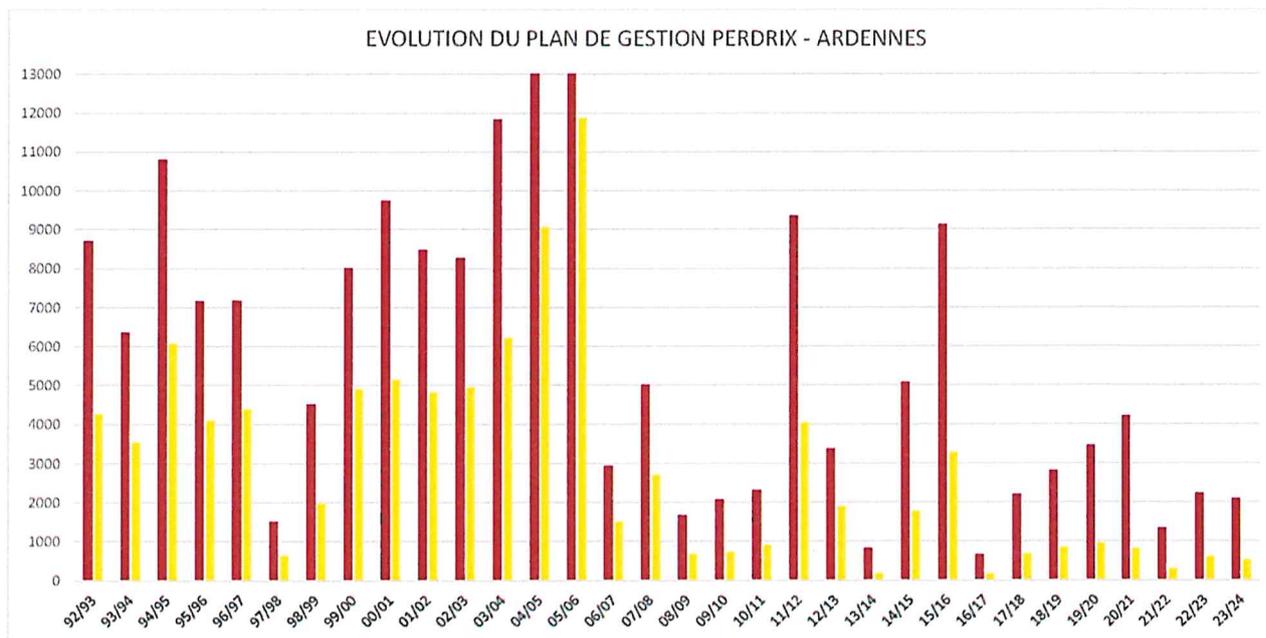
Le bilan de la saison écoulée, se situe en dessous des précédentes :

Concernant le lièvre, 2028 ont été déclarés prélevés, soit 39% des animaux attribués.

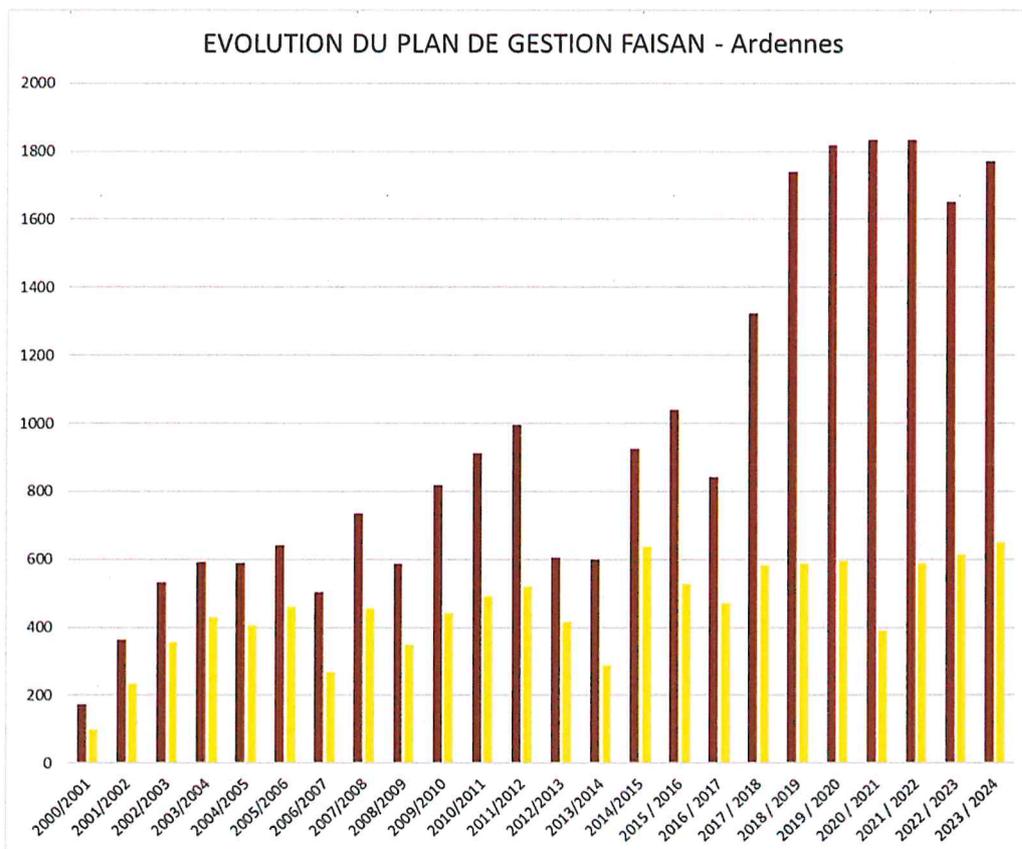
EVOLUTION DU PLAN DE GESTION LIEVRE



Le plan de gestion perdrix quant à lui, est réalisé à hauteur de 25%, soit 527 perdrix.



Enfin, pour le faisán, le plan de gestion a été réalisé à hauteur de 37%, ce qui représente 650 oiseaux prélevés.



Hormis pour le faisán, ou le nombre d'oiseaux prélevés est en augmentation, les taux de réalisations sont en baisses chez la perdrix et le lièvre.

Le fort impact des prédateurs sur les populations de petit gibier n'est plus à démontrer. Donc, pas de chasse au petit gibier sans régulation des espèces prédatrices de celui-ci, nous allons donc orienter des aides à destination des personnes régulant très activement les ESOD et notamment le renard et les corneilles noires.

Peu de territoires régulent assez activement ces deux espèces afin qu'il y ait un impact véritablement positif sur les populations et donc chasse ensuite.

Les observations de terrain au moment du recensement de la réussite de la reproduction sont sans appel, il y a une véritable graduation de la réussite en fonction de l'effort de régulation.

La moisson étant plus précoce que par le passé, un couple perdrix ne réussissant pas sa première ponte n'a pas la capacité à mener un second nid à terme. Idem pour le lièvre, la principale réussite de la reproduction des lièvres se situe au moment où le couvert est le plus important, la moisson étant plus précoce, les levrauts sont plus rapidement sur des biotopes découverts et donc à la merci des prédateurs.

La gestion des espèces, qu'elles soient migratrices (grives, merle, pigeon,...) ou sédentaires (chevreuil, perdrix, faisán, lièvre,...) dépend de la qualité des territoires, c'est un des rôles de notre structure de travailler à l'amélioration des habitats.

Votre fédération intègre donc des programmes de financements (Agribiodiv'Est, plan de relance, Eco-contribution, éolien, ...) car de nombreux propriétaires souhaitent mettre en place des haies et se retournent donc vers nous afin d'être conseillés et aidés au montage des dossiers jusqu'à la plantation.

Lors de l'année 2023, 65 kilomètres de haies ont donc été implantées dans l'ensemble du département. L'objectif est très varié, il peut être paysager, limitation de l'érosion, protection du bétail, cynégétique, réglementaire, mais dans tous les cas, il aura un impact positif sur la biodiversité générale.

La fédération continue d'aider l'implantation de bandes de miscanthus, ce dossier devrait reprendre du dynamisme à partir de l'année prochaine car le miscanthus sera de nouveau éligible aux Surfaces d'Intérêt Ecologique.

Une nouvelle aide encadrant la jachère est depuis cette année mise en place, sur un contrat de 3 ans, limité à 3 ha par exploitation. L'objectif de cette aide est de favoriser les couverts de reproduction et d'élevage des poussins.

Nous continuerons donc autant que possible à accompagner les porteurs de projets souhaitant aménager leur territoire en trouvant une solution adaptée à leur attente

Merci de m'avoir écouté, je vous souhaite une excellente fin d'assemblée. »

RAPPORT COMMISSION DEGATS DE GIBIER

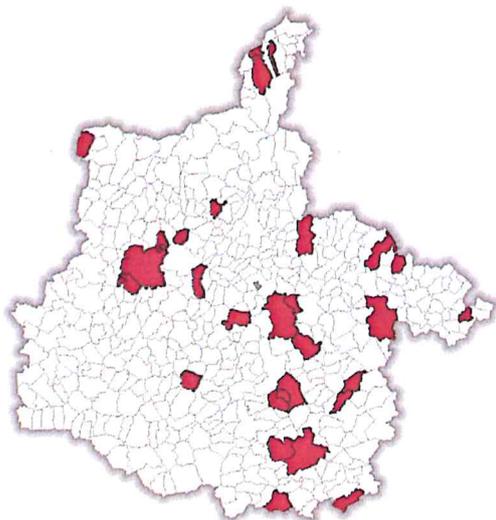
« Mesdames, Messieurs, chers Amis chasseurs,

C'est avec plaisir que je vous retrouve aujourd'hui à l'occasion de notre assemblée générale, pour vous présenter le rapport d'activité de la commission fédérale « dégâts de gibier ». La gestion de ce dossier de premier ordre a nécessité une attention quotidienne de nos équipes pour répondre aux nécessités d'indemnisation, de protection des cultures et d'étude du grand gibier.

Au cours de la campagne 2022-2023 les dégâts agricoles ont été indemnisés à hauteur de 371 623,93€ en augmentation de 13%. C'est un beau résultat qui intervient dans un contexte d'augmentation des prix des denrées et de maîtrise des populations de sangliers. Avec un total de 231 ha de dégâts dans les Ardennes, la surface détruite en 2022-2023 est une des plus basse des 20 dernières années. Dans un contexte national tendu et à un moment où les pouvoirs publics attendent beaucoup de nous, ce résultat atteste de notre parfaite implication ; tant dans la maîtrise des populations, que dans l'agrainage de dissuasion et la protection des cultures. Je vous le dis à tous. Bravo !

Malgré tout 3 unités de gestion restent particulièrement touchées ; la 3 – Signy le Petit, la 8A – Sedan Ouest et la 9 – Carignan frontière, qui ont consommées à elles seules 33% de l'indemnisation départementale. Des mesures d'incitation au prélèvement ont été prises dans ces UG au cours de la dernière saison et leur situation sera de nouveau examinée dans les comités de pilotage qui vont se réunir prochainement. Ailleurs dans le département, la situation est globalement satisfaisante.

**Les 29 communes qui représentent
50% des dégâts hors prairies
2023 / 2024**



Pour la campagne en cours, sachez que les dégâts sur céréales et maïs ont déjà coûté 233 488,65 € , soit 17000 € de moins que la saison précédente. Les trois régions les plus indemnisées pour l'instant en céréales et maïs sont la 22 – Argonne centre, la 9 - Carignan frontière et la 23 Argonne sud où l'indemnisation représente 30% du budget utilisé à ce jour.

Vous noterez à ce sujet que 29 communes représentent à elles seules 50% de la somme que nous avons déjà déboursée depuis le 1er juillet 2022. Escombres et le Chasnois (UG 9) avec 9935 €, Vendresse (UG 12) avec 7042 € et Belleville et chatillon sur Bar (UG 22) avec 6660 € sont les 3 plus touchées pour l'instant.

Vous devez savoir que nos services sont d'ores et déjà sur le pont pour examiner la situation les territoires de chasse qui sont à l'origine des dégâts observés dans ces communes et à l'occasion des

réunions de concertation avec les autres instances nous proposerons des mesures précises pour diminuer la facture.

Chers amis, je vous renouvèle mes félicitations pour ces résultats obtenus sur le front des dégâts et des populations de sangliers. Ils attestent de la crédibilité et de l'efficacité des acteurs de la chasse ardennaise et favoriseront la préservation de notre modèle de chasse « populaire ». Vous le savez, comme moi, rien n'est acquis. C'est pourquoi je vous demande de rester vigilants et de vous impliquer dans la protection des cultures en installant le matériel que nous mettons gracieusement à votre disposition et en pratiquant une chasse d'été efficace, à l'approche, à l'affut ou en battue dans les maïs. Je vous invite également à mettre en œuvre sur vos territoires un agrainage de dissuasion efficace, conforme à la réglementation départementale.

Je terminerai mon intervention en vous rappelant que, même si l'on en parle moins, nous sommes toujours très investis dans les suivis du grand gibier par les Indicateurs de changement écologiques. Grâce à notre implication dans les dénombrements, la relation forêt/gibier est scrutée de près pour que l'équilibre perdure et que les tensions s'amointrissent. Je profite d'ailleurs de cette assemblée pour féliciter ceux qui s'impliquent chaque année à nos côtés pour réaliser les comptages de cerfs et de chevreuils. Merci également à ceux chaque jour de chasse, pèsent les chevrillards et les faons de cerf ou conservent une patte arrière qui sera transmise pour étude à la Fédération.

Un grand merci à vous tous qui êtes trop nombreux pour être cités !!!

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. »

RAPPORT COMMISSION MIGRATEURS

Le film présentant les travaux de la Commission Migrateurs représenté par M. Loris SAVART, est consultable sur notre site internet : <https://le-chasseur-ardennais.com>

RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION ET FORMATION

« Mesdames, Messieurs, chers amis, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des activités de la commission communication et formation pour l'année 2023.

Dans un premier temps, abordons la partie formation. Il est primordial pour la FDC 08 d'apporter à ses chasseurs des formations de qualité et de leur faire découvrir ou redécouvrir des modes de chasse. Vous trouverez dans le rapport d'activité le nombre de chasseurs formés aux diverses formations que la Fédération propose et qui ne cesse de s'accroître. 4 nouvelles formations ont vu le jour en 2023 !

Tout d'abord la formation à la chasse d'été. Cette formation permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biologie des espèces concernées, des techniques et du matériel utilisé. C'est une formation productive avec un programme complet : rappel de la réglementation, comment se camoufler, se déplacer en toute sécurité, réglage de la carabine, contrôle de tir, éviscération et traitement de la venaison. Une façon différente de chasser le grand gibier, alors n'hésitez plus !

Une seconde formation a été organisée, en collaboration avec la FDSEA pour former les chasseurs et les agriculteurs du département à la destruction des corvidés, à Oches, car oui, nous organisons des formations sur le terrain !

La Fédération a voulu faire redécouvrir une chasse oubliée, celle de la chasse aux alouettes au miroir. Pour capturer cet oiseau migrateur, les chasseurs utilisent un dispositif appelé « miroir aux alouettes ». Ce leurre traditionnel se compose d'un pied dévissable, planté dans le sol, surmonté

d'une tête ornée de minuscules éclats de miroir. L'objectif est de captiver les alouettes par ces reflets, particulièrement efficaces par temps ensoleillé.

Enfin, nous avons proposé aux chasseurs ardennais de moins de 26 ans de découvrir la chasse à la bécasse, sur notre territoire école de la Grande-Forêt à Signy-l'Abbaye.

Je terminerai cette première partie en vous rappelant qu'il est important de suivre la formation décennale sécurité qui est une formation obligatoire instaurée par la FNC en 2022. 1200 chasseurs ardennais sont déjà formés. Inscrivez-vous en ligne sur notre site le-chasseur-ardennais.com. Venez en groupe, avec votre société de chasse ou entre amis ! C'est gratuit, ça ne dure qu'une demi-journée et vous serez tranquille 10 ans !

La seconde partie concerne la communication. Dans une logique d'amélioration continue de la communication de la Fédération envers ses adhérents, la FDC 08 a procédé à une enquête de satisfaction auprès des chasseurs.

Rappelons qu'au fil des années, la Fédération a développé de nombreux outils de communication : la revue fédérale, le guide du chasseur, les réseaux sociaux, le site internet, la newsletter, les flashes info. Dernière nouveauté, une chaîne YouTube pour y diffuser des vidéos et notamment les vidéos des commissions de l'Assemblée Générale ou des contenus sur nos chasses traditionnelles.

Les quelques chasseurs qui ont répondu à l'enquête sont globalement satisfaits de notre communication même si l'on peut constater qu'ils utilisent moins les réseaux sociaux et ne connaissent pas encore notre chaîne YouTube. Ils regrettent également que la communication digitale prenne le dessus sur la communication verbale. C'est pourquoi nous nous efforçons de participer aux événements du département (je reviens sur ce sujet dans le prochain point) ou encore d'organiser des formations sur le terrain comme je vous le disais précédemment et la formation sécurité qui se déroule uniquement en présentiel.

Je vais vous parler dans cette dernière partie de l'événementiel.

En 2023, votre Fédération a participé à plusieurs événements qui regroupent le monde rural et les amateurs de chasse. La traditionnelle Foire Agricole de Sedan les 8, 9 et 10 septembre avec un stand autour des migrateurs terrestres et aquatiques. De nombreuses animations pédagogiques étaient proposées aux enfants avec la participation du Parc Naturel Régional des Ardennes.

Nous ne manquons pas également le rendez-vous au Salon des migrateurs à Cayeux-sur-Mer au mois de juillet pour représenter nos chasses traditionnelles ardennaises. Sans oublier la fête de la biodiversité à Saint-Loup-Terrier, la journée thématique sur l'arbre au Lycée Agricole de Saint-Laurent et la fête du Parc aux Vielles-Forges.

La ville de Charleville-Mézières nous a invité à participer au marché de Noël place Ducale le 1er décembre où nous avons proposé des animations pédagogiques et une dégustation de viandes de gibier sur un fond sonore de trompes de chasse.

Enfin, je finirai cette partie avec la Conférence sur le Cerf organisée dans nos locaux le 7 décembre. Une soirée enrichissante notamment grâce aux interventions de M. LOCATELLI, Maître de conférences au Muséum d'Histoire Naturelle et de Mme SAÏD, cheffe de projet à l'OFB. Une prochaine conférence est prévue le 24 mai prochain.

Je termine mon intervention en vous invitant à la Ruralité en Fête en Ardennes qui aura lieu cette année les 22 et 23 juin, avec de nouvelles animations au rendez-vous : un village des métiers de la ruralité, le championnat de France du Brame du cerf, des contes de chasse et d'Ardennes et pleins d'autres surprises ! J'espère vous y retrouver nombreux en famille !

Bonne réunion à tous ! »

A la fin de la diffusion des films, le Président propose d'adopter dans son intégralité le compte-rendu d'activité de la Fédération. Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°4
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Après le compte-rendu d'activité, le Président, Jean-Pol GAMBIER, invite Mme Pascale GAILLOT, Conseillère Régionale, Mme Else JOSEPH, Sénatrice et M. Pierre CORDIER, Député, Vice-Président du Groupe Chasse et Pêche à l'Assemblée Nationale et Conseiller Départemental à prendre la parole.

Intervention des sonneurs « *Le clocher de Dampierre* »

RESOLUTIONS STATUTAIRES CAMPAGNE 2024/2025

Le Directeur, Jean-Mathieu GONNET prend la parole pour présenter les différentes résolutions statutaires

PRIX DES VIGNETTES FEDERALES

Vignettes fédérales saison 24/25

NB: cotisation nationale annuelle fixée par la FNC est de 103,09 euros (prise en compte inflation de 2,5 %)

► Proposition du Conseil d'Administration :

- Vignette fédérale dép. annuelle = 78,12 Euros
- Vignette fédérale dép. temporaire 9j = 39,06 Euros
- Vignette fédérale dép. temporaire 3j = 19,53 Euros



50% de remise pour les nouveaux chasseurs



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des vignettes fédérales.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°5
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

FRAIS DE GESTION DU GUICHET UNIQUE ET ASSURANCE

Assurance RC chasse et frais guichet unique saison 24/25

- ▶ Assurance :
 - ▶ Offre AXA
 - ▶ 21 euros
 - ▶ Gratuit pour les nouveaux permis
- ▶ Frais de gestion guichet unique :
 - ▶ Maintien à 5 euros (accord national)



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les frais de gestion du guichet unique.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°6 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

PRIX DES BRACELETS GRAND GIBIER (hors sanglier)

Prix des bracelets de grand gibier (hors sanglier et enclos)

	Tarifs saison 24/25
Chevreuril	40 €/pc
Cerf élaphe	155 €/pc
Mouflon	40 €/pc
Daim	40 €/pc
Cerf Sika	40 €/pc

Pour 24/25 : pas d'indexation sur l'inflation sur décision du CA



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets grand gibier hors sanglier.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°7 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

PRIX DES BRACELETS SANGLIER et TAXES A L'HECTARE

Prix des bracelets sanglier et taxe ha pour les UG ardennaises

U G	Bracelets sanglier	Taxe / ha	
1	10	0,10	=
2	23	0,80	↓
3	32	2,10	↑
4	27	0,90	↑↑
5	10	0,10	=
6+	10	0,10	=
7			
8a	10	0,10	↓↓
8b	34	1,70	↓↓
9	39	2,40	↓
10	35	2,50	↓
11	29	0,60	↑
12	29	1,10	↑

UG	Bracelets sanglier	Taxe / ha	
13	36	1,10	↓
14	10	0,10	=
15	17	0,60	↑
16	25	0,40	↑↑
17	10	0,10	=
18	10	0,10	=
19	32	1,10	↑↑
20	10	0,10	=
21	10	0,10	=
22	35	1,30	↑
23	24	1,20	↓
24	10	0,10	↓



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets sanglier et des taxes à l'hectare.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

VOTE DE LA RESOLUTION N°8 DECISION DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution est adoptée avec 1 voix d'abstention

PRIX DES BRACELETS PARC ET ENCLOS

Prix des bracelets parcs et enclos

	Tarifs saison 24/25 1 ^{ère} attribution	Tarifs saison 24/25 apd 2 ^{ème} attribution
Chevreuil	3 €/pc	5 €/pc
Cerf élaphe	3 €/pc	5 €/pc
Sanglier	3 €/pc	5 €/pc
Mouflon	3 €/pc	5 €/pc
Daim	3 €/pc	5 €/pc
Cerf Sika	3 €/pc	5 €/pc



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets parcs et enclos.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°9
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**ADHESIONS TERRITOIRE ET
REDEVANCE CONTRAT DE SERVICE**

Prix des bracelets parcs et enclos

	Tarifs saison 24/25 1 ^{ère} attribution	Tarifs saison 24/25 apd 2 ^{ème} attribution
Chevreuril	3 €/pc	5 €/pc
Cerf élaphe	3 €/pc	5 €/pc
Sanglier	3 €/pc	5 €/pc
Mouflon	3 €/pc	5 €/pc
Daim	3 €/pc	5 €/pc
Cerf Sika	3 €/pc	5 €/pc



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les montants des adhésions territoire et les redevances liées au contrat de service.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°10
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

PRIX DE L'ABONNEMENT REVUE FEDERALE

Abonnement à la revue fédérale « Le Chasseur Ardennais »

- Propositions du Conseil d'Administration:
 - Maintien à 6 euros pour 4 numéros

Rappel: l'abonnement à la lettre mensuelle par email est GRATUITE !!!!



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver le prix de l'abonnement annuel de la revue « Le Chasseur Ardennais ».
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°11
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président remercie M. Jean-Matthieu GONNET et demande à M. Jean-Bernard PIERQUIN, Trésorier et Président de la Commission des Finances de bien vouloir présenter le budget de la prochaine campagne.

BUDGET CAMPAGNE 2024/2025

« Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget de la campagne 2024/2025 et comme dans ma précédente présentation, tous les chiffres qui vous seront exposés sont en milliers d'EUROS pour une meilleure lisibilité des tableaux.

Pour la prochaine campagne, nous avons intégré l'aide de l'Etat du plan de lutte contre les dégâts aussi bien dans les recettes que dans les dépenses conformément à la convention signée. Je rappelle que les dépenses de l'aide seront auditées par les services de l'Etat.

Nous avons également intégré l'exigence comptable de faire apparaître la part « chasseurs » de l'écocontribution dans les charges et dans les produits.

Ces deux écritures augmentent à elles seules le budget total de près de 300 K€.

Enfin, le budget qui va vous être présenté a été élaboré à partir des éléments financiers que vous venez de voter tels que les bracelets et les taxes à l'hectare. Il intègre également une légère baisse du nombre de chasseurs malgré une hausse de 11% en 2 ans des nouveaux chasseurs.

Comme vous pouvez le voir sur le tableau qui vous est projeté, nous vous présentons un produit d'exploitation en hausse par rapport aux prévisions de l'exercice en cours. Ceci s'explique par l'intégration de l'aide de l'Etat dans les subventions d'exploitation, la rétribution de l'écocontribution et la légère hausse des attributions de grands gibiers dans les ventes.

Budget prévisionnel 2024/2025 - produits d'exploitation



	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)	23/24
Ventes	163	874	1037	997
Subventions exploitation	82	257	339	134
Produits de gestion courante	923	172	1095	1 019
Reprises sur amortissements	0	5	5	5
Transfert de charges	2	6	8	8
TOTAL PRODUITS exploitation	1 170	1 314	2 484	2 163

En ce qui concerne les charges, les achats sont impactés par un complément de provision portant sur le stock de panneaux ramenant leur valorisation à zéro. Quant aux services extérieurs, ils sont augmentés de 200 K€ correspondant aux dépenses de l'aide de l'Etat soit à l'achat de stock de matériel de prévention, l'équipement de drones ou encore de recherche de solutions alternatives aux traitements phytosanitaires des clôtures. En ce qui concerne le compte dégâts de gibier, nous avons prévu un montant de dégâts de 387 000 euros intégrant une hausse de 20% des frais d'estimation suite à leur revalorisation nationale.

Budget prévisionnel 2024/2025 - Charges d'exploitation



	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)	23/24
Achats	166	500	666	530
Services extérieurs	232	355	587	387
Impôts et taxes	42	28	70	67
Personnel	516	344	860	867
Charges courantes	139	22	161	120
Dotations amortissements	182	93	275	186
Impôts sociétés	7	5	12	12
TOTAL CHARGES exploitation	1 284	1 347	2 637	2 169

Le résultat net prévisionnel est de -71 138 euros malgré une partie « dégâts » équilibrée. J'attire votre attention qu'il a été de la volonté du Conseil d'Administration de faire bénéficier à l'ensemble des adhérents du résultat positif de l'exercice 22/23 en limitant la répercussion de l'augmentation des charges courantes inhérentes au fonctionnement de la fédération telle que l'énergie ou l'augmentation de la dotation aux amortissements.

Budget prévisionnel 2024/2025 - Résultat net



	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)	23/24
Produits d'exploitation	1 170	1 314	2 484	2 163
Charges d'exploitation	1 284	1 347	2 631	2 169
Résultat d'exploitation	-114	-33	-147	-6
Produits financiers	36	24	50	50
Charges financiers	7	0	10	10
Résultat financier	29	24	53	40
Produits exceptionnels	14	9	23	23
Charges exceptionnelles	1	0	1	1
Résultat exceptionnel	13	9	22	22
RESULTAT NET	-71	0	-71	56

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention. »

Le Président remercie M. Jean-Bernard PIERQUIN pour son intervention.

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024-2025 caractérisé par un résultat net prévisionnel de **moins 71 138 €**
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°12
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Directeur présente les mesures de gestion pour la campagne 2024/2025

MESURES DE GESTION ET DATES DE CHASSE

Mesures de gestion campagne 2024/2025

▶ **Grand gibier:**

- ▶ Battue: 01/10 au 28/02
- ▶ Chasses silencieuses sur autorisation préfectorale individuelle:
 - ▶ sanglier sur les semis (demande à la FDC et autorisation préfectorale) : 01/04 au 31/05
 - ▶ sanglier / brocard : 01/06 au 14/09
 - ▶ cerf / mouflon : 01/09 au 14/09
 - ▶ daim : 01/06 au 14/09
- ▶ Battue sanglier cultures: 01/08 au 30/09



Mesures de gestion campagne 2024/2025

▶ **Petit gibier sédentaire :**

- ▶ Faisan en ET hors plan de gestion: 15/09 au 31/12
- ▶ Perdrix:
 - ▶ Plan de gestion:
 - ▶ ouverture anticipée avec carnet prélèvement au chien : 01/09 au 14/09
 - ▶ Autres modes de chasse : 15/09 au 15/12
 - ▶ Hors plan de gestion: 15/09 au 06/10
- ▶ Lièvre:
 - ▶ Plan de gestion:
 - ▶ Communes hors article 7 de l'AP: 22/09 au 15/12
 - ▶ Communes de l'article 7 : 07/10 au 15/12
 - ▶ Hors plan de gestion: 22/09 au 06/10
- ▶ Autres gibiers sédentaires de plaine : 15/09 au 28/02



Mesures de gestion campagne 2024/2025

- ▶ Petit gibier migrateur :
 - ▶ Caille des blés:
 - ▶ Ouverture anticipée avec carnet: 31/08 au 14/09
 - ▶ Ouverture sans carnet: 15/09 au 20/02
 - ▶ Alouette des champs: 15/09 au 31/01
 - ▶ Grives, merle: 15/09 au 10/02
 - ▶ Bécasse et tourterelle turque: 15/09 au 20/02
 - ▶ Gibiers d'eau: selon arrêté ministériel MTES
 - ▶ Pigeon ramier:
 - ▶ Ouverture générale: 15/09 au 10/02
 - ▶ À poste fixe : 11/02 au 20/02



Mesures de gestion campagne 2024/2025

- ▶ Vénérie:
 - ▶ Chasse à courre : 15/09 au 31/03
 - ▶ Vénérie sous terre du blaireau:
 - ▶ 1^{ère} période: 15/09/24 au 15/01/25
 - ▶ Période complémentaire: 15/05/25 au 14/09/25



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les mesures de gestion et dates de chasse.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°13
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR
COMMISSION SECURITE A LA CHASSE

Règlement intérieur de la Commission Sécurité



Qu'est ce que la commission de sécurité ?

- ▶ Code de l'environnement L. 424-15
- ▶ Composée de 10 membres du Conseil d'Administration et Directeur FDC 08
- ▶ Donne son avis consultatif sur :
 - ▶ Mesures de sécurité inscrites au SDGC
 - ▶ Plan de prévention des accidents et infractions
 - ▶ La mise en œuvre de stages de sensibilisation pour les auteurs d'infractions
 - ▶ Le suivi des procès verbaux d'infraction de chasse
 - ▶ Les signalements à l'OFB et Préfet de chasseurs susceptibles de faire objet rétention-suspension permis de chasser
 - ▶ Les poursuites disciplinaires engagées à l'encontre des chasseurs ayant enfreints les règles de sécurité

Règlement intérieur de la Commission Sécurité



Comment fonctionne-t-elle ?

- ▶ Convocation 5 jours avant la commission
- ▶ Visio ou audio possible
- ▶ Ordre du jour fixé par Président FDC
- ▶ Mandat possible
- ▶ Voix du Président prépondérante

Règlement intérieur de la Commission Sécurité



Quelle procédure disciplinaire ?

- ▶ Faute grave ou répétée de sécurité : sanction pécuniaire ou demande de suspension de validation/permis aux autorités
- ▶ Le fautif peut présenter ses observations à la commission sur invitation de la commission 15 jours avant l'audition
- ▶ Témoins, représentants et défenseurs acceptés
- ▶ Aucun membre ne doit avoir de lien avec le fautif
- ▶ Sanctions tranchée par le Président avec délai de recours pour contestation

Les membres du Conseil d'Administration vous propose d'adopter le Règlement Intérieur de la Commission Sécurité à la chasse.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°14
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**MISE A JOUR REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
COMMISSION SECURITE A LA CHASSE**

Règlement d'Ordre Intérieur de la FDC 08

Article 11

Mise à jour du Règlement Intérieur

- ▶ L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à mettre à jour chaque année le présent Règlement Intérieur conformément aux modifications des textes légaux et des besoins de fonctionnement de la Fédération. Ces modifications sont portées à la connaissance des membres et ratifiées par l'Assemblée Générale suivante.
- ▶ Elles ne doivent en aucun cas déroger aux statuts qui régissent les Fédérations conformément aux arrêtés ministériels en vigueur.



Les membres du Conseil d'Administration vous propose d'adopter la mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur de la FDC 08.
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°15
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

PROPOSITIONS D'AVENANTS AU SDGC

Propositions d'avenants au SDGC

Pourquoi proposer des avenants ?

- ▶ Accord Etat/FNC/Syndicats agricoles le 1^{er} mars 2023 repris en décret ministériel le 28 décembre 2023
 - ▶ Un élargissement de la « boîte à outils » afin de permettre une plus grande réactivité aux chasseurs et augmenter les prélèvements de grand gibier
 - ▶ Un accord sur la possibilité d'agrainage dissuasif
 - ▶ Une modification de la procédure d'indemnisation et la révision du seuil d'indemnisation des dégâts qui passe à 150 € par exploitation
 - ▶ Un contrat d'objectifs avec une diminution des dégâts agricoles de 20 à 30 % sur 3 ans et un suivi régulier de cet accord
 - ▶ 2 réunions des signataires (CDCFS « spécialisée dégâts ») par an pour le suivi de la situation des dégâts et de la mobilisation des outils mis en œuvre
 - ▶ Moyens financiers mis à disposition des FDC avec obligation de résultats pour moderniser la gestion administrative et pérenniser les moyens de prévention



Nécessité d'inscrire les outils et de fixer les modalités de mobilisation dans le SDGC



Propositions d'avenants au SDGC

Quels sont les outils cités dans l'accord national ?

- ▶ Emploi de chevrotines
- ▶ Tir autour des parcelles en cours de récolte
- ▶ Extension de la période de chasse (avril mai) sur autorisation préfectorale
- ▶ Agrainage
- ▶ Piégeage du sanglier
- ▶ Tir de ~~chasse~~ (hors personnes assermentées)

Hormis l'agrainage, ce sont des mesures curatives de régulation qui ne doivent être employées qu'après les efforts préventifs et les activités de chasse déjà autorisées



Propositions d'avenants au SDGC

Emploi de la chevrotine sur sanglier en battue collective **sur autorisation**



- ▶ Réserve aux secteurs de plan de gestion sanglier dont le tir à balle n'est pas possible
- ▶ Demande motivée du plan de gestion devra être envoyée au Président FDC 08 précisant commune, parcelle, jour,... et un plan 1/25000 via un formulaire

➔ Si demande validée :

- tir 15m maximum
- pose pancarte battue + gilet fluo
- seul sanglier autorisé
- 21 graines seul autorisée
- compte rendu détaillé obligatoire dans les 48h



Propositions d'avenants au SDGC

Tir autour des parcelles en cours de récolte **sur autorisation**



- ▶ Objectif: autoriser le tir de régulation du sanglier pendant la récolte de la parcelle
- ▶ Pratique sur demande auprès du Président de la FDC 08 (formulaire précisant lieux, jour, déroulé, motivation, plan, ...)
- ▶ Autorisation sous conditions préalable :
 - 1 - Pose d'une clôture électrique entretenue autour de la (ou des) parcelles visées
 - 2 - Au moins 2 battues organisées avec des chiens sur les parcelles visées depuis l'ouverture de la chasse anticipée
 - 3 - Chasse d'été mise en œuvre (approche ou affût)

➔ Si demande validée :

- seul tir du sanglier au rembucher autorisé
- pose pancarte battue + gilet fluo
- poste matérialisé de la main de l'homme à max 100m de la parcelle
- compte rendu détaillé obligatoire dans les 48h
- pose de bracelets de plan de gestion obligatoire



Propositions d'avenants au SDGC

Tir de protection des semis en avril et mai **sur autorisation**



- ▶ Objectif: autoriser le tir de régulation du sanglier sur parcelles semées et clôturées
- ▶ Pratique sur demande auprès du Président de la FDC 08 (formulaire précisant lieux, jour, déroulé, motivation, plan, ...)

➔ Si demande validée :

- l'accord du Président FDC 08 est transmise au Préfet pour autorisation individuelle
- uniquement sanglier à l'affût et approche (conditions réglementaires pour le 08)
- tir uniquement sur parcelles semées et clôturées
- compte rendu détaillé obligatoire avant le 1^{er} juillet (nbre sorties, nbre animaux vus, tirés,...)
- pose de bracelets de plan de gestion obligatoire campagne en cours



Propositions d'avenants au SDGC

Piégeage du sanglier hors zone plan de gestion sur autorisation

- ▶ Réserve aux secteurs non concernés par un plan de gestion
- ▶ Les pièges utilisés seront des pièges permettant la capture de l'animal dans un espace clos, sans le blesser ni le tuer et sans le maintenir directement par une partie du corps
- ▶ Demande motivée du plan de gestion devra être envoyée au Président FDC 08 précisant commune, parcelle, jour,... et un plan 1/25000 via un formulaire

➔ Si demande validée :

- transmission au Préfet pour autorisation individuelle adressée au détenteur du droit de destruction
- formation du tireur par la FDC 08
- compte rendu détaillé obligatoire



Propositions d'avenants au SDGC

Agrainage dissuasif linéaire sur déclaration

- ▶ Objectif: autoriser tous les territoires à pratiquer un agrainage dissuasif uniquement linéaire (l'agrainage en poste fixe sera interdit)
- ▶ Pratique cadre par une convention propriétaire/chasseur/FDC à envoyer à la FDC 08 (formulaire précisant lieux, jours, circuits, plan, ...) via formulaire-type disponible

➔ La convention doit contenir au minimum les règles d'application suivantes :

- 50kg / semaine/ 100 ha
- uniquement en linéaire dispersé
- 2 jours / semaine (jours fixés pour l'année dans la convention)
- pas à moins de 100m de lisères de plaine
- pas dans les bois de moins de 50ha
- plan des linéaires sur carte 1/25 000

NECESSITE POUR TOUS DE REMETTRE A JOUR VOS CONTRATS D'AGRAINAGE



Les membres du Conseil d'Administration vous propose d'adopter les propositions d'avenants au SDGC.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°16
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution est adoptée avec 1 voix contre et 66 voix d'abstention

Intervention des sonneurs « *Dans nos vallons* »

Le Président, Jean-Pol GAMBIER, invite maintenant, M. Patrick FOSTIER, Conseiller Municipal de Charleville-Mézières et M. Nicolas VILLENET, Député Supplémentaire de M. Jean-Luc WARSMANN, à prendre la parole.

REMISE DES DECORATIONS

Le Président remercie les intervenants et procède à la remise des distinctions.

Il distingue Max MALO, Président sortant de l'Association Ardennaise des Gardes-Chasses Particuliers, M. Guy CHEVALIER, Président sortant du GIC de Juniville, M. Mickaël PION, Président sortant de l'Association des Veneurs sous Terre et la Compagnie de Brigade de Gendarmerie de Rethel, représentée par le Capitaine Stéphane GUILLEMIN et le Maréchal des Logis Chef, Anthony CONICELLA.

Intervention des sonneurs « *Les honneurs* »

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Le Président donne la parole à M. Lionel VUIBERT, Député et à M. Joël DUBREUIL, Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes, qui a clôt les débats de l'Assemblée Générale.

✱

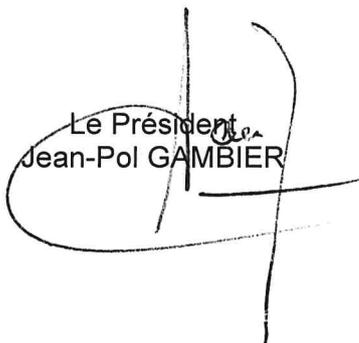
✱ ✱

Le Président remercie l'Assemblée pour la qualité des débats.

L'Assemblée Générale de 2024 est close à 18H30.

Intervention des sonneurs « *La Saint Hubert* »

Le Président
Jean-Pol GAMBIER



Le Secrétaire
Jean-Marie MARTIN



COM ' FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de Commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ARDENNES

Siège Social :

49 Rue du Muguet
08090 SAINT LAURENT

**Rapport Spécial
du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2023**

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2023**

=====

A l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code du Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Conformément aux dispositions statutaires de votre Fédération, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Indemnité versée au Président

En date du 06 avril 2022, votre conseil d'administration a autorisé le versement d'une indemnité forfaitaire égale à $\frac{3}{4}$ du Smic.

Sur l'exercice 2023, il a été versé à ce titre la somme de 14 880€.

Personne concernée :

- Mr Jean-Pol GAMBIER

2- Frais des administrateurs

En date du 06 avril 2022, votre conseil d'administration a autorisé le remboursement des frais aux administrateurs.

Sur l'exercice 2023, il a été versé à ce titre la somme de 19 475,52 €.

Personnes concernées :

- Mr Michel HUBERT
- Mr Jean-Pol GAMBIER
- Mr Jean-Marie MARTIN
- Mr Franck ARNOULD
- Mr Jean-Bernard PIERQUIN
- Mr Roland MASSON
- Mr Philippe CHOPINEAUX
- Mr Jean FRANKART
- Mr Hervé LAHOTTE
- Mr Loris SAVART
- Mr Martial JACQUES
- Mr Patrick Rémy

Fait à Charleville-Mézières,
Le 20 mars 2024

Lyne POUYDÉSSEAU
Commissaire aux Comptes



COM ' FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de Commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes

49 rue du Muguet
08090 Saint-Laurent

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



Exercice clos le 30 Juin 2023

S.A.R.L. au capital de 60 000 €
7, Rue du Moulin Leblanc-08000 Charleville-Mézières
RCS SEDAN B 432 390 102

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 Juin 2023

A l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fédération relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'Opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « autres éléments significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif au traitement comptable des subventions Eco contribution conformément aux recommandations de FNC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment sur la correcte application des recommandations comptables de la FNC relatives au traitement comptable des subventions Eco contribution.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières,
Le 20 mars 2024

Lyne POUYDESSEAU
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name and title.

Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	79 960	78 926	1 034	2 340
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 451	3 429	4 022	6 506
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	228 981	71 827	157 154	164 509
Constructions	2 226 707	1 501 663	725 044	800 691
Installations techniques, matériel et outillage industriels	471 759	334 794	136 966	121 932
Autres immobilisations corporelles	362 518	249 290	113 228	77 340
Immobilisations corporelles en cours	178 442		178 442	5 088
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 500 000	35 651	1 464 349	
Prêts				
Autres	2 737		2 737	3 207
TOTAL (I)	5 058 555	2 275 579	2 782 976	1 181 612
Actif circulant				
Stocks et en-cours	140 801	48 067	92 734	135 753
Avances et acomptes versés sur commandes	7 331		7 331	
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	476 348		476 348	519 318
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	462 687	166 690	295 997	105 130
Valeurs mobilières de placement	1 579 932	4 019	1 575 913	1 060 051
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 246 620		1 246 620	2 910 159
Charges constatées d'avance	74 364		74 364	57 145
TOTAL (II)	3 988 082	218 776	3 769 306	4 787 556
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	9 046 637	2 494 355	6 552 282	5 969 168

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	2 694 596	2 694 596	
. Réserves pour projet de l'entité	1 350 535	1 350 535	
. Autres			
Report à nouveau	58 843	-28 050	86 893
Excédent ou déficit de l'exercice	140 833	86 893	53 940
Situation nette (sous total)	4 244 807	4 103 974	140 833
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	258 639	252 157	6 481
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 503 445	4 356 131	147 314
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	54 192		54 192
TOTAL (II)	54 192		54 192
Provisions			
Provisions pour risques	90 603	87 115	3 488
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	90 603	87 115	3 488
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	461 282		461 282
Emprunts et dettes financières diverses	641	24	616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 851	113 249	-1 397
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	296 801	338 649	-41 848
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 588		7 588
Autres dettes	140 736	152 595	-11 859
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	885 143	921 405	-36 262
TOTAL (IV)	1 904 042	1 525 922	378 120
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	6 552 282	5 969 168	583 114
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

Compte de résultat

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	953 379	902 527	50 852
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	682 090	685 268	-3 178
dont ventes de dons en nature	3 750	5 520	-1 770
Ventes de prestations de services	355 090	454 468	-99 378
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	222 467	150 709	71 758
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	133 178	123 379	9 799
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	45 258	113 513	-68 255
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	52 128	8 408	43 720
Total des produits d'exploitation (I)	2 443 591	2 438 272	5 319
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	73 255	208 151	-134 896
Variations stocks	-5 048	-104 183	99 135
Autres achats et charges externes	953 820	1 064 924	-111 104
Aides financières	111 108	104 362	6 746
Impôts, taxes et versements assimilés	66 478	60 525	5 953
Salaires et traitements	592 001	580 509	11 491
Charges sociales	269 732	280 930	-11 198
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	260 016	172 520	87 496
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	54 192		54 192
Autres charges	81 154	33 750	47 404
Total des charges d'exploitation (II)	2 456 708	2 401 489	55 219
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-13 117	36 783	-49 900
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	40 736	34 810	5 926
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	20 857	1 906	18 951
Total des produits financiers (III)	61 593	36 716	24 877
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	39 669		39 669
Intérêts et charges assimilées	7 470		7 470
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)	47 139		47 139
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	14 454	36 716	-22 262
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 337	73 499	-72 162

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	116 254	505	115 749
Sur opérations en capital	29 219	23 292	5 927
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (V)	145 473	23 797	121 676
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	1 553	654	899
Sur opérations en capital	1 006		1 006
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 559	654	1 905
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	142 914	23 143	119 771
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 418	9 749	-6 331
Total des produits (I + III + IV)	2 650 657	2 498 785	151 872
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 509 824	2 411 892	97 932
EXCEDENT OU DEFICIT	140 833	86 893	53 940
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats			
Total			
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole			
Total			

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ANNEXES

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

Préambule

L'association Fédération de la Chasse :

- Objet social de l'entité:

Elle a pour but:

- La formation, la gestion et l'accompagnement des chasseurs
- la surveillance et la préservation de la faune sauvage

- Nature et périmètre des activités ou missions réalisées:

L'association offre au niveau départemental un accompagnement aux chasseurs (permis, bracelets, formations), une aide au plan technique en vue de faciliter et d'améliorer la pratique de la chasse, financer les actions des chasseurs en faveur de la biodiversité.

- Moyens mis en oeuvre

La fédération dispose de locaux à Saint Laurent ainsi que d'un sentier Ludopédagogique.

Les membres du bureau et l'ensemble du Conseil d'Administration sont des bénévoles, seul le président touche des indemnités.

Sont employés le directeur, le service administratif, les techniciens et agents de prévention.

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 552 282,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 140 832,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/01/2024 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs de l'exercice

Autres éléments significatifs

Dépréciation du stock :

Au 30/06/2023 pour tenir compte de la faible rotation du stock des panneaux signalétiques, une dépréciation a été constatée à hauteur de 50% pour une valeur HT de 48 067€.

Changement de Méthode comptable :

A partir de 1/07/2023 selon les recommandations de la FNC le traitement comptable des subventions Eco contribution change.

Les projets doivent être constatés pour leur valeur totale au moment de la signature de la convention (seulement les versements avec l'ancienne méthode)

A la clôture de l'exercice comptable il faut mesurer l'avancement des projets, les soldes non réalisés devant être provisionnés en fonds dédiés (Compte 6894/194)

Au 30/06/2023 pour faciliter le passage vers la nouvelle réforme nous avons donc :

- Traité les projets 2022/2023 avec la nouvelle méthode
- Conservé l'ancienne méthode pour les projets anciens

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité a identifié les ensembles immobiliers comme immobilisations décomposables :

Les divers lots sont :

Structure de l'immeuble :

- Terrassement
- Gros œuvre
- Charpente/menuiserie
- Parkings

(Les honoraires d'architecte sont affectés à ces lots au prorata)

Divers agencements :

- Plomberie/chauffage
- Electricité
- Menuiserie hors gros œuvre
- Agencement Ball trap

(Les honoraires d'architecte sont affectés à ces lots au prorata)

Depuis l'exercice 2005/2006, la durée d'amortissement des lots relatifs à la structure de l'immeuble est de 40 ans, les divers agencements sont de 25 ans (pas de modification).

Structure de l'immeuble :

Terrassement - gros œuvre - charpente/menuiserie - parking : 40 ans

Divers agencements :

Plomberie/chauffage - électricité - menuiserie hors gros œuvre - agencement ball trap : 25 ans

Petits agencements (hors architecte) :

Menuiserie - électricité - installation téléphonique - signalisation - matériel audiovisuel : 8 ans

Autres immobilisations :

- Mobilier : 10 ans
- Matériel et outillage - matériel audiovisuel - matériel de bureau : 8 ans
- Matériel de transport : diesel - 4 ans - essence : 3 ans
- Concessions et droits similaires : 3 ans
- Clôtures électriques : 3 ans

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

*(suite)***Notes sur le bilan actif****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 058 555

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	87 411			87 411
Immobilisations corporelles	3 217 504	326 051	75 148	3 468 407
Immobilisations financières	3 207	1 500 000	470	1 502 737
TOTAL	3 308 122	1 826 051	75 618	5 058 555

Amortissements et provisions d'actif = 2 275 579

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	78 565	3 790		82 355
Immobilisations corporelles	2 047 945	109 628		2 157 573
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		35 651		35 651
TOTAL	2 126 510	149 069		2 275 579

Etat des créances = 1 016 136

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 737	2 737	
Actif circulant & charges d'avance	1 013 399	1 013 399	
TOTAL	1 016 136	1 016 136	

Provisions pour dépréciation = 218 776

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours		48 067		48 067	48 067
Comptes de tiers	145 790	20 900		166 690	166 690
Comptes financiers		4 019		4 019	4 019
TOTAL	145 790	72 986		218 776	218 776

Produits à recevoir par postes du bilan = 654 598

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	340 335
Disponibilités	314 263
TOTAL	654 598

Charges constatées d'avance = 74 364

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public	4 045 131				4 045 131
Report à nouveau					
Dont générosité du public	-28 050	86 893			58 843
Excédent ou déficit de l'exercice	86 893	-86 893	140 833		140 833
Dont générosité du public					
Situation nette	4 103 974	0	140 833		4 244 807
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	252 157		6 481		258 639
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	252157		6 481		258 639
TOTAL dont générosité du public					

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

*(suite)**Notes sur le bilan passif**Provisions = 90 603*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	87 115	3 488			90 603
TOTAL	87 115	3 488			90 603

Etat des dettes = 1 904 042

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	461 282	47 139	196 178	217 965
Dettes financières diverses	641	641		
Fournisseurs	111 851	111 851		
Dettes fiscales & sociales	296 801	296 801		
Dettes sur immobilisations	7 588	7 588		
Autres dettes	140 736	140 736		
Produits constatés d'avance	885 143	885 143		
TOTAL	1 904 042	1 489 899	196 178	217 965

Charges à payer par postes du bilan = 411 643

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	587
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	40 093
Dettes fiscales & sociales	230 227
Autres dettes	140 736
TOTAL	411 643

Produits constatés d'avance = 885 143

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

*Analyse des fonds dédiés**Suivi des fonds dédiés*

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants engager en fin d'exercice A-B+C
Eco-contribution				54192	54192
TOTAL	-	-	-	54192	54192

VISA
SARL COM FIDUCE ARDENNES

(suite)

Notes sur le compte de résultat

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Subventions reçues et fonds dédiés

Au titre des subventions d'exploitation servant à financer le fonctionnement de l'association, il a été perçu:

- 87 410 € de l'état au titre du plan de résilience
- 126 604 € de la FNC

Subventions d'investissements

Au titre des subventions d'équipement, il a été comptabilisé:

-35 200 € de la commune (à percevoir sur l'exercice prochain mais octroyé sur cet exercice) pour l'acquisition de deux remorques frigorifiques.

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

*(suite)***Autres informations***Engagements donnés = 90 603*

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	90 603
TOTAL	90 603

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

*(suite)***Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 654 598

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Frs avoir à recevoir(40980000000)	534
Etat- produits à recevoir(44870000000)	11 563
Produits à recevoir contenti(46870000000)	166 690
Autres produits à recevoir(46871000000)	161 549
TOTAL	340 335

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus(50880000000)	12 091
Cm bdcpr05(50881000000)	302 172
TOTAL	314 263

Charges constatées d'avance = 74 364

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	74 165
Charges constatées d'avance autres deb cred(48660000000)	199
TOTAL	74 364

Charges à payer = 411 643

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus des emprunts(16880000000)	587
TOTAL	587

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact non parvenues(40810000000)	40 093
TOTAL	40 093

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov congés à payer(42820000000)	93 974
Provision prime(42860000000)	35 454
Dettes prov charges sociales(43820000000)	54 771
Pro charges primes(43860000000)	20 960
Dettes prov charges fiscales(44820000000)	13 861
Provision taxes primes(44860000000)	5 229
Etat - charges à payer(44861000000)	5 976
TOTAL	230 227

Autres dettes	Montant
Autres charges à payer(46860000000)	16 871
Ind degat a payer(46861000000)	108 628
Provision assemblée générale(46861100000)	10 000
Vacations à payer(46861200000)	5 237
TOTAL	140 736

Produits constatés d'avance = 885 143

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	885 143
TOTAL	885 143

VISA
SARL CONFIDENCE ARDENNES



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES ARDENNES

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2023

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
Agrément par arrêté préfectoral n°2022/705 du 27 décembre 2022





Sommaire

04- Présentation

05- Le mot du Président

06- Les chiffres clés de la FDC 08

07- Les temps forts de l'année 2023

08- Le Conseil d'Administration

09- Le personnel

10- Gérer et défendre notre territoire

11- Bilan de la campagne 2023-2024

13- Les dégâts de gibier

14- Chasses traditionnelles et migrateurs

15- Former, Communiquer, Analyser

16- Former et informer

17- La communication de la FDC 08

18- Etude économique, environnementale
et sociétale

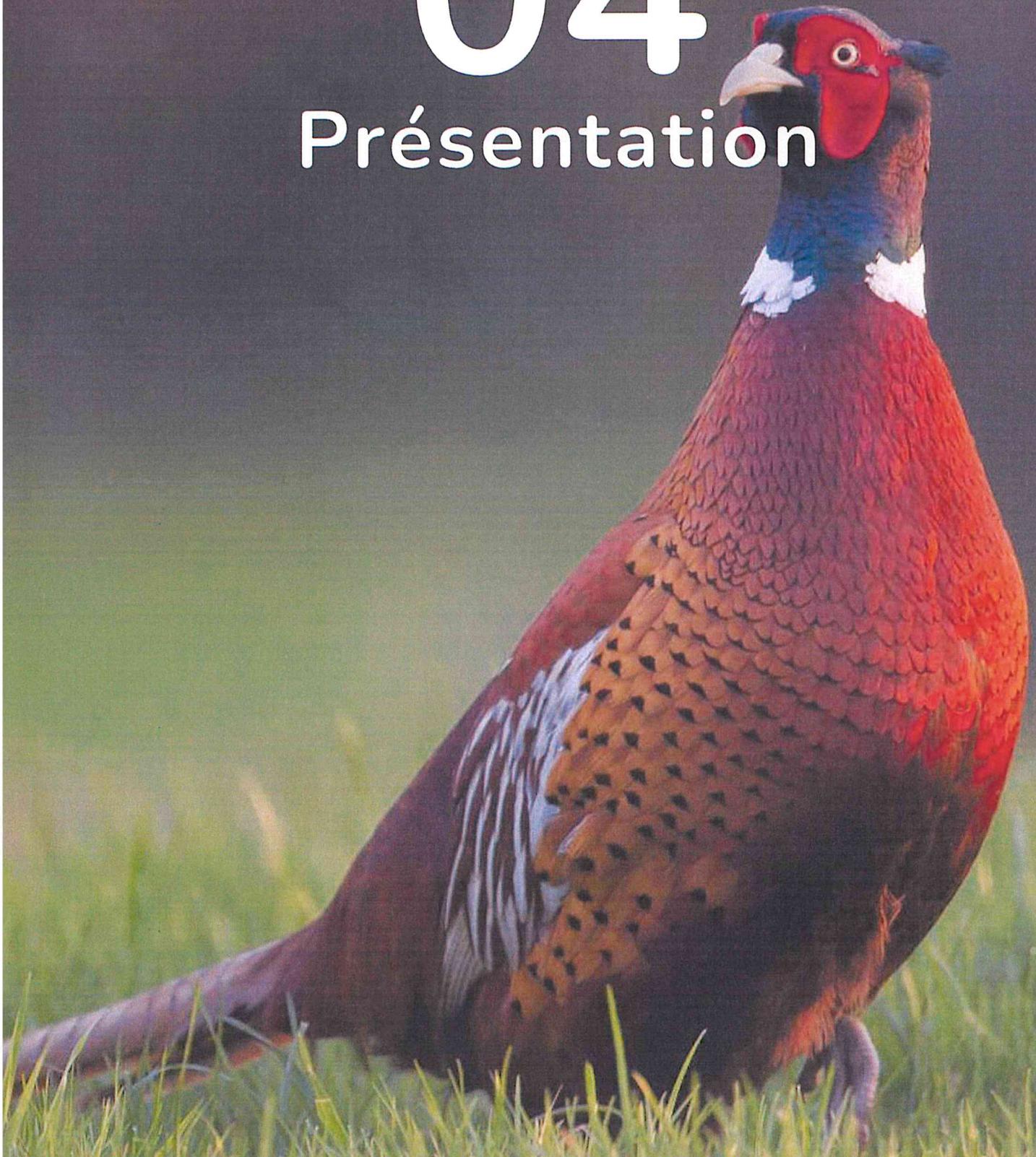
19- Biodiversité et éducation à
l'environnement

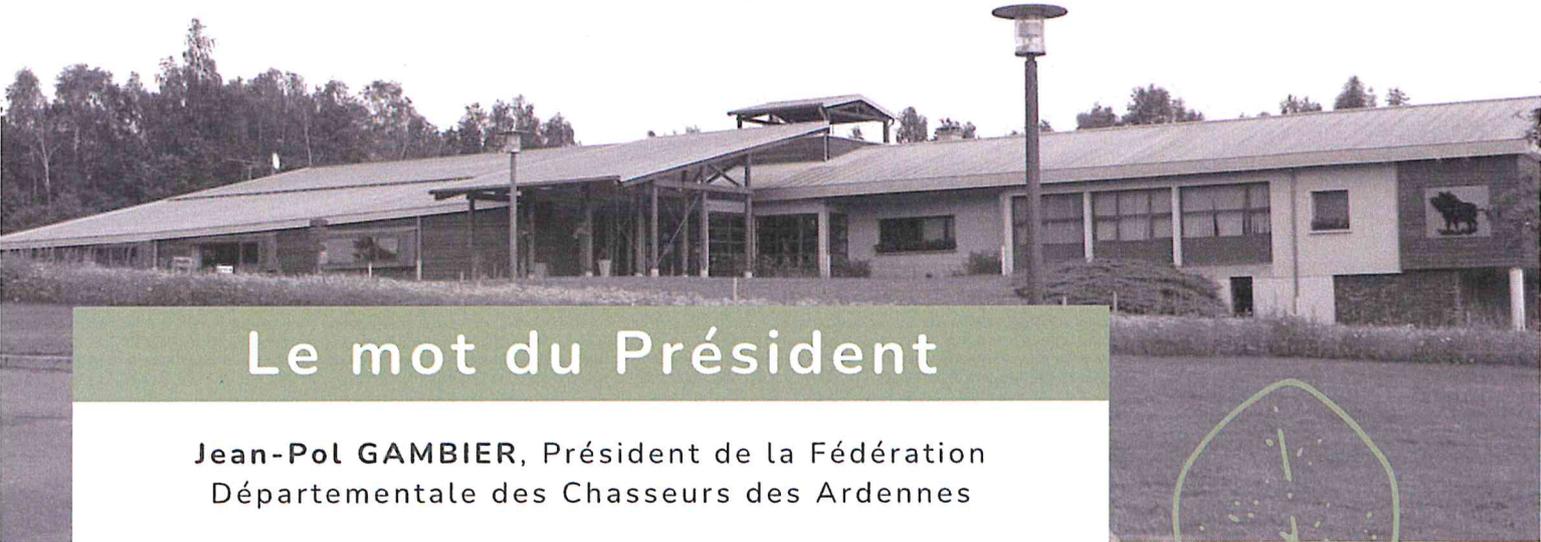
20- Agir en faveur de la biodiversité

22- Encre la chasse dans la gastronomie

04

Présentation





Le mot du Président

Jean-Pol GAMBIER, Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs des Ardennes

Toujours aussi attaqués par nos opposants, toujours aussi maltraités médiatiquement, toujours nous prendre en ennemi à cause de notre mode de vie. Enfin toujours vouloir nous humilier parce que nous sommes chasseurs.

Oui, je chasse ! Oui, vous chassez ! Oui, nous chassons ! Oui, nous chasserons toujours !

C'est le cri du cœur, celui de notre cœur de ruraux.

Certes, nous pratiquons une activité controversée, car nous tirons sur des animaux qui vivent en liberté dans nos campagnes.

Baucoup de nos contemporains le comprennent, mais force est de constater qu'une proportion d'entre eux ne le comprennent pas. Ils ne connaissent pas notre activité cynégétique qui est pourtant bien plus encrée dans la réalité que des projets utopiques de forêt primaire comme il a été imaginé pour nos forêts ardennaises...

A travers ce rapport d'activité, nous nous rendons compte que la chasse telle que nous la pratiquons est notre mode de vie qui a besoin d'être expliqué. **Les Fédérations se doivent maintenant de faire feu de tout bois sur les sujets scientifiques, techniques mais aussi en renforçant leur communication.**

Soyons irréprochables dans nos actes et soyons fiers d'être chasseurs.

Marchons dans les pas de nos parents et grands-parents.

Transmettons nos valeurs à nos enfants et petits-enfants.

Traçons une nouvelle voie, la chasse doit rester notre identité.

**Vive la Chasse !
Vive les Ardennes !**



LES CHIFFRES CLÉS

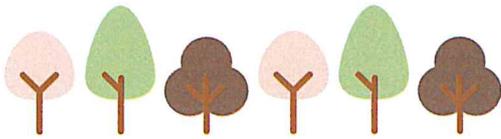
5 tonnes



de déchets collectés par les chasseurs
lors de l'opération J'aime la nature propre

+11%

de nouveaux chasseurs
en 2 ans



8

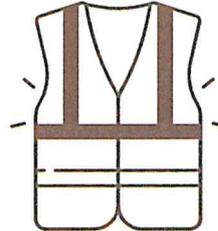


Projets en faveur de la Biodiversité

Pour un budget prévisionnel de 177 077 €
d'écocontribution

1 123

**Chasseurs formés à
la sécurité**



2 231 chasseurs ont été
formés depuis le début
de la formation en 2022

350

Enfants accueillis

sur notre sentier ludopédagogique en 2023



66 642 €

de subventions bois et plaine

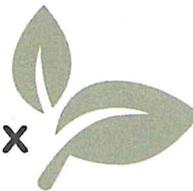
Pour l'aide au développement du territoire
(comptages, gestion des habitats et des
aménagement)



913

Adhérents territoriaux

Au titre de la saison 2022/2023



7 882

**Validations annuelles du
permis de chasser**

Pour la saison 2023/2024



8 552 €

Pris en charge par la FDC 08

pour l'équipement des territoires et des sociétés de chasse

1 mars  Institut Scientifique Nord Est Atlantique

Conseil Scientifique et Technique ISNEA

Nous avons accueilli à la Fédération notre partenaire l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique.



Assemblée Générale nouveau format

Renouveau de l'AG : nouvelle salle, rapports des commissions en vidéo, table ronde.



Reconduction de la convention des territoires écoles

Signature de la convention pour la reconduction des territoires écoles de Signy-l'Abbaye et de Charlemont.

28 juin

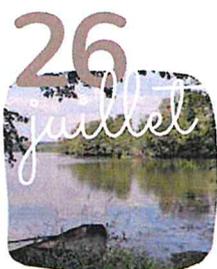
Soirée de lancement mécénat

La FDC 08 compte 9 mécènes qui contribuent au financement des plantations de haies champêtres sur le territoire ardennais et des animations de notre sentier ludopédagogique.



Ecopôle des Ballastières

Signature de l'appel d'offre pour l'acquisition des Ballastières des Ayvelles.



30 septembre



1ère journée Saint-Hubert

La FDC 08 a organisé sa première journée Saint-Hubert au Domaine de la Hamelle à Autrecourt-et-Pourron.

5 octobre

Signature convention pluriannuelle

Convention relative à l'attribution pour 2023, 2024 et 2025 d'une aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier suite à l'accord signé le 1er mars 2023 entre les ministères de l'écologie, de l'agriculture et de la FNC.



7 novembre

Réunion Chasseurs Vigilants

Présentation par la Gendarmerie du bilan du dispositif mis en place depuis 1 an qui compte 128 chasseurs bénévoles.



Conférence sur le Cerf

Interventions de Yann LOCATELLI, Maître de conférence au Muséum d'Histoire Naturelle et de Sonia SAÏD, cheffe de projet à l'OFB.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trésorier
Jean-Bernard PIERQUIN
Houldizy



Secrétaire
Jean-Marie MARTIN
Revin



Administrateur
Bernard DEKENS
Vireux-Wallerand



Trésorier adjoint
Roland MASSON
Hargnies



Administrateur
Jean-Marie BIENFAIT
Saint-Laurent



Administrateur
Manuel POMMIER
Clavy-Warby



Vice-Président
Michel HUBERT
Illy



Président
Jean-Pol GAMBIER
Novion-Porcien



Administrateur
Philippe CHOPINEAUX
Sedan

CHÂTEAU-PORCIEN

RETHEL

ATIGNY

VOUZIERS



**Administrateur
Membre du bureau**
Jean FRANKART
Saint-Lambert-et-
Mont-de-Jeux



Administrateur
Loris SAVART
Autrecourt-et-Pourron



Administrateur
Martial JACQUES
Asfeld



Secrétaire adjoint
Franck ARNOULD
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy



Administrateur
Patrick REMY
Vouziers



Administrateur
Hervé LAHOTTE
Senuc

GIVET

REVIN

ROCROI

BOGNY-
MEUSE

CHARLEVILLE-
MEZIERES

SIGNY-
L'ABBAYE

VILLERS-
SEMEUSE

SEDAN

NOUVION-
S/MEUSE

CARIGNAN

LE PERSONNEL

Direction



Jean-Matthieu
GONNET

Le service administratif



Sophie
STEVENIN

Formations du permis de chasser, sécurité, chasse à l'arc et chasse accompagnée. Secrétariat général et du Président



Virginie
BAUDET

Secrétariat service technique, suivi plans de chasse petit et grand gibier, vente de matériels adhérents



Marianne
LEBOUTET

Accueil du public, validations permis de chasser



Geneviève
MASSEAU

Comptabilité, vente de bracelets plans de chasse



Amélie
COLSON

Dégâts de gibier, communication

Le service technique



Yanniss
GEORGEON

Technicien supérieur Région de l'Ardenne



Frédéric
BAUDET

Technicien supérieur Région des Crêtes



Anthony
MERIEAU

Technicien supérieur Région de la Champagne Ardennaise



Quentin
GUTKNECHT

Technicien supérieur Région de l'Argonne et de l'Yvois



Allan
BOUCHEZ

Technicien adjoint Animateur nature



Aurore
HUBERT

Technicienne adjointe Cinématr

Le service prévention



Yannick
TOURTIAUT

Agent de prévention dégâts de gibier Sud du département, Formateur pratique permis de chasser



Régis
OLIVIER

Agent de prévention dégâts de gibier Nord du département, Formateur pratique permis de chasser

Les agents



Luc
GILLET

Gardien - Formateur pratique permis de chasser



Sylviane
GILLET

Agent d'entretien

Les chargés de mission et services civiques



Emilien
BIGOT

Chargé de mission Service technique



Manon
CATTIAUX

Service civique Service technique



Flavien
DOUAY

Apprenti Service technique



Lucie
LE MAY

Apprentie Communication

10

Gérer et défendre notre territoire



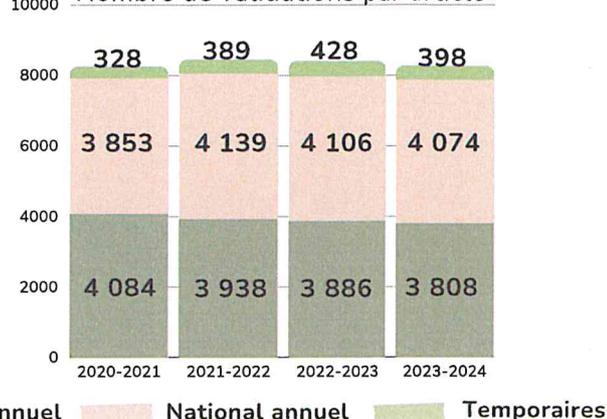
BILAN DE LA CAMPAGNE 2023/2024

Place au bilan

Le nombre de validations annuelles affichent une légère baisse (-1,3%) dans les Ardennes malgré que les nouveaux chasseurs soient en augmentation (+11% en 2 ans).

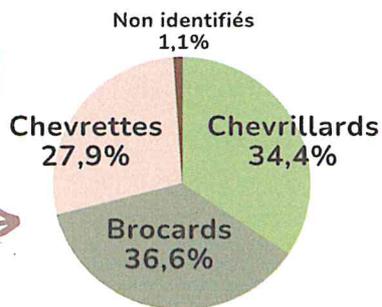
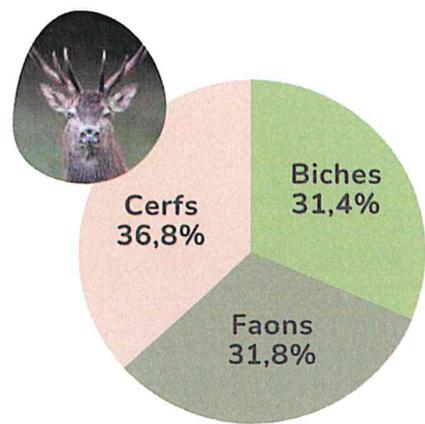
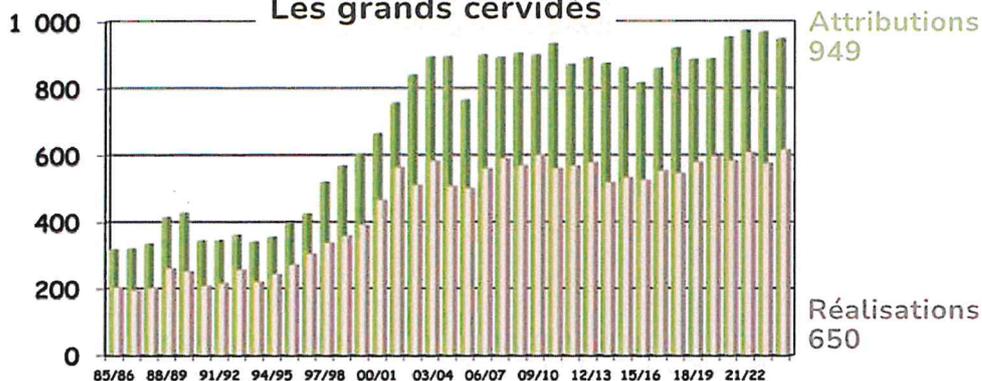
Du côté des tableaux grand gibier, on note une hausse des réalisations pour les trois espèces, sanglier, chevreuil et cerf pour la saison 2023-2024.

Nombre de validations par article

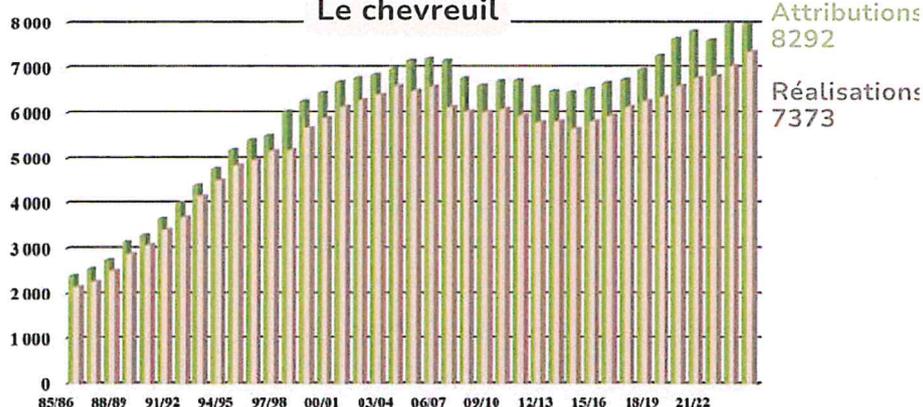


La chasse au grand gibier

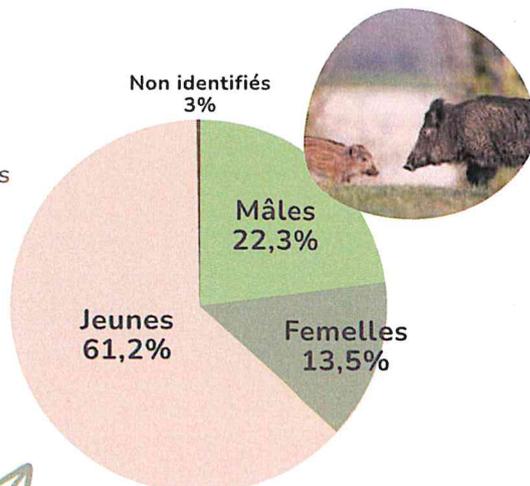
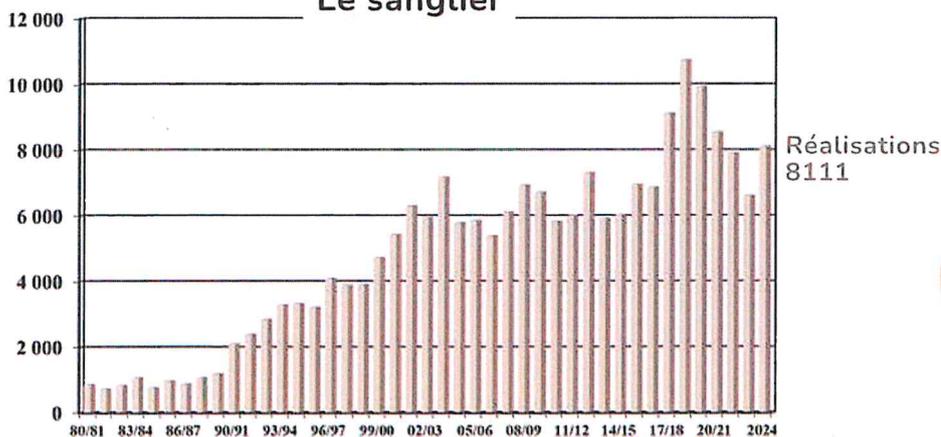
Les grands cervidés



Le chevreuil

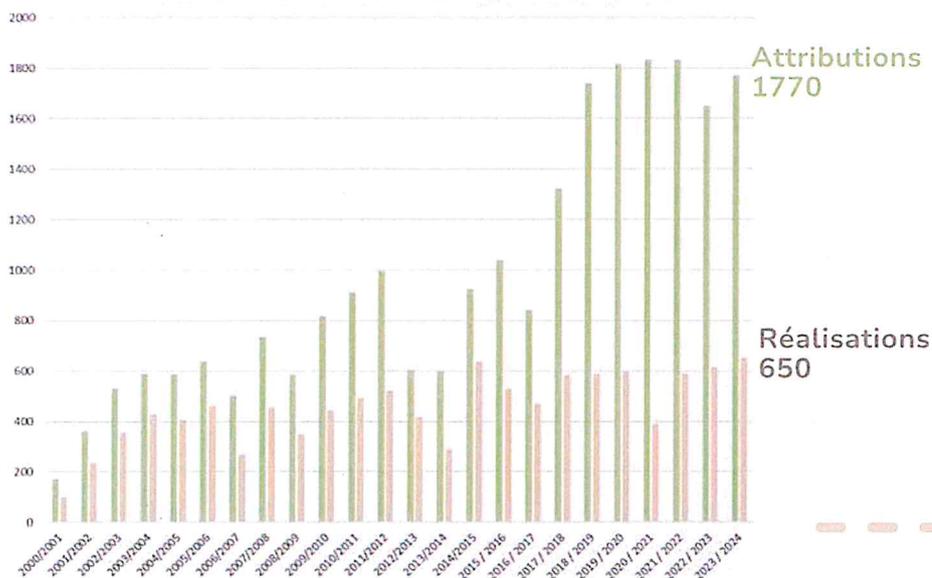


Le sanglier



La chasse du petit gibier

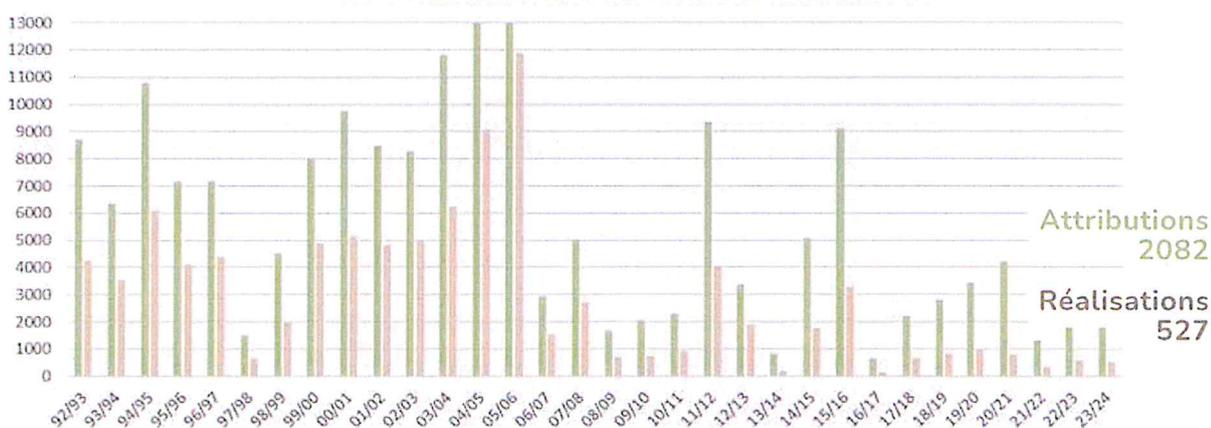
Evolution du plan de gestion FAISAN



Taux de réalisation
37%

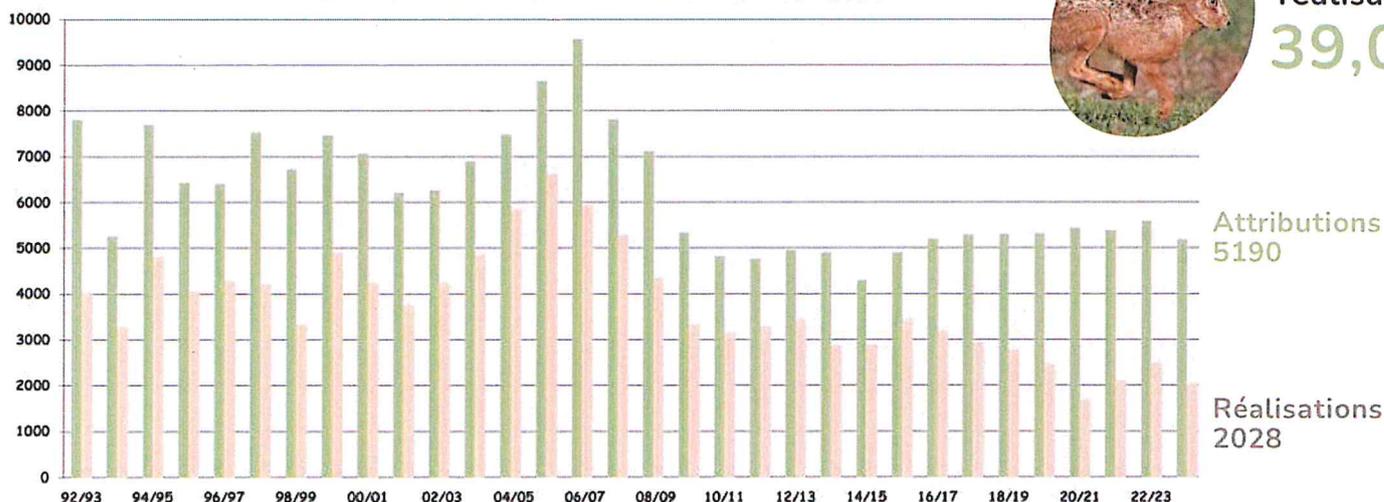


Evolution du plan de gestion PERDRIX



Taux de réalisation
25%

Evolution du plan de gestion LIEVRE

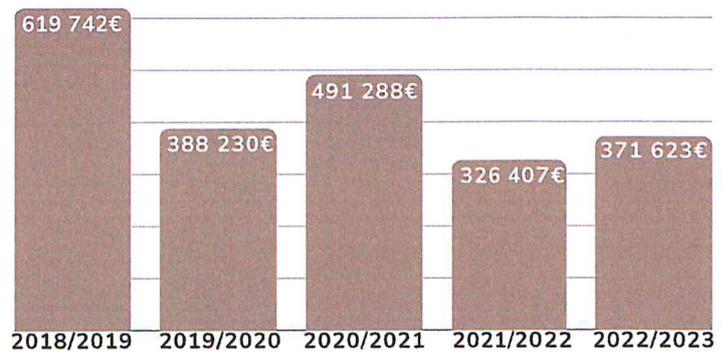


Taux de réalisation
39,08%

LES DÉGÂTS DE GIBIER

Evolution des indemnisations dans les Ardennes


40 %
 par rapport à 2019



Evolution des quintaux et surfaces détruites des prairies




420 146 €
 pour 423 dossiers
 en 2018/2019

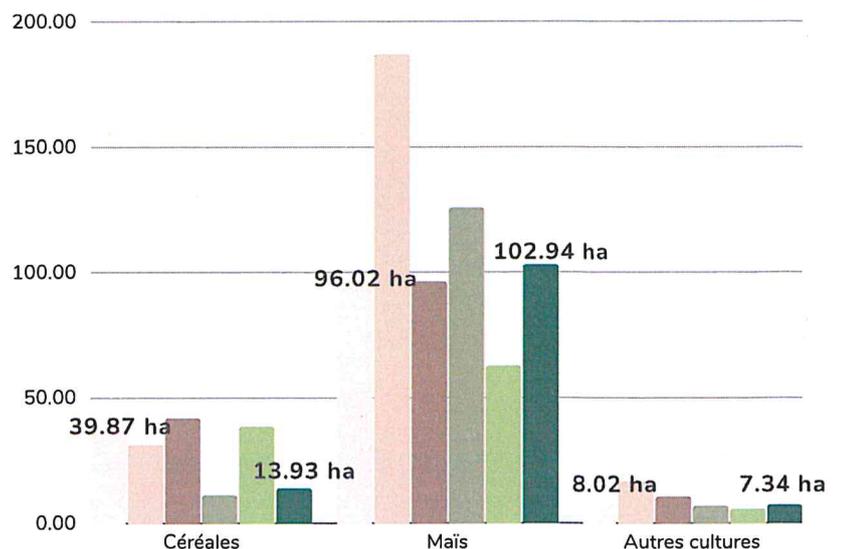
contre

118 121 €
 pour 134 dossiers
 en 2022/2023

Evolution des dégâts en surface (hors prairies)


Céréales
 par rapport à 2019


Maïs et autres cultures
 par rapport à 2019



Une saison de migrateurs mémorable !



Migrateurs aquatiques

Les précipitations abondantes de l'automne ont rapidement permis d'avoir des niveaux d'eau très corrects pour chasser les limicoles et les anatidés dans les vallées ardennaises et ce jusqu'en fin de saison.

Les températures douces du Nord de l'Europe n'ont pas poussé les oiseaux par vagues massives mais par vagues étalées et régulières multipliant le nombre de nuits actives.

D'un point de vue sanitaire, la saison 2023/2024 restera exempte de cas de grippe aviaire dans le département nuisant à la pratique de la chasse du canard.



Migrateurs terrestres

La saison 2023/2024 a été une saison également hors norme pour les migrateurs terrestres avec des passages importants et réguliers de pigeons ramiers.

La météo rendant difficile les récoltes de maïs y est certainement pour quelque chose.

Les alouettes sont quant à elles vite descendues après des passages importants fin octobre compliquant l'exercice pratique des nouveaux chasseurs au miroir formés par la FDC 08.



Comptages ISNEA + SHOC STOC

Dans la ligne droite de défense de l'ensemble des chasses aux oiseaux migrateurs, la FDC a redoublé d'efforts en mobilisant l'ensemble du service technique à la **collecte de données via les protocoles de comptages ISNEA** mais aussi le **Suivi Temporel d'Oiseaux Communs (STOC)** et le **Suivi Hivernal d'Oiseaux Communs (SHOC)**.

Ces comptages de l'avifaune à vue ou à cri demandent une réelle compétence acquise et entretenue par le personnel technique de la FDC 08. En plus des données précieuses à la défense de la chasse, ces travaux sont un moyen de **mettre en contradiction les constats de nos opposants** en utilisant les mêmes protocoles de collecte de données.

Les chasses traditionnelles

Si la saison 2023/2024 restera dans les souvenirs en termes de nombre d'espèces migratrices et de quantité d'oiseaux, elle sera aussi celle de plus **sans l'exercice de nos chasses traditionnelles ardennaises**.



Si la tanderie aux grives n'avait pas à démontrer sa sélectivité, un **projet d'expérimentation visant à évaluer la sélectivité de la tanderie aux vanneaux** avait été préparé par la FDC 08, le Ministère de la Transition Ecologique, la Fédération Nationale des Chasseurs et les services de la Préfecture.



Sous l'attaque de la LPO et One Voice, la juge du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a choisi de **suspendre en urgence les autorisations de capture** ne laissant aucune chance à la technique ardennaise au déclenchement manuel du filet de prouver sa conformité au droit européen.

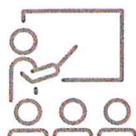
Rien n'est totalement perdu, l'espoir de la bataille à l'échelon européen persiste.

15

Former, Communiquer,
Analyser



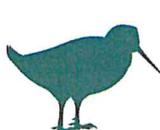
FORMER ET INFORMER



Les chasseurs formés en 2023 à la FDC 08

336	37	50	43	63	11	10	1123
formés au permis de chasser	formés à la chasse accompagnée	formés à la chasse à l'arc	formés à l'hygiène alimentaire et venaison	formés au piégeage	formés gardes chasses particuliers	formés à la chasse d'été	formés à la sécurité

et des nouvelles formations sur le terrain



découverte de la chasse à la bécasse

Destinée aux chasseurs ardennais de moins de 26 ans
Sur le territoire école de la FDC 08 de Signy l'Abbaye



formation destruction des corvidés

Destinée aux chasseurs et aux agriculteurs
En collaboration avec la FDSEA 08



formation chasse aux alouettes au miroir

Découvrir une chasse oubliée et conviviale
Pratique en plaine en début de saison

Présence aux évènements



50 000 visiteurs sur 3 jours

- > Dégustation de viandes de gibier
- > Hutte pédagogique
- > Animations en collaboration avec notre partenaire le Parc Naturel Régional des Ardennes



14 000 visiteurs sur 2 jours

- > Représentation de nos chasses traditionnelles (grives et vanneaux)



Ville de Charleville-Mézières sur 1 journée

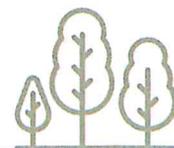
- > Dégustation de viandes de gibier
- > Concert de Trompes de chasse
- > Animations pédagogiques

mais aussi...

Fête de la Biodiversité
Saint-Loup-Terrier

Journée Thématique sur l'arbre
Saint-Laurent

Fête du Parc
Vieilles-Forges



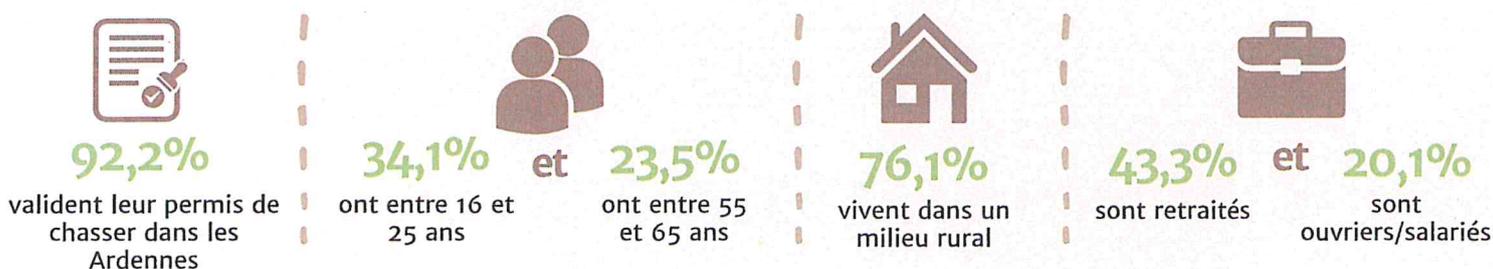
Enquête de satisfaction

La FDC 08 a développé au fil des années de nombreux outils de communication : revue fédérale, guide du chasseur, réseaux sociaux, site internet, newsletter et flashes info.

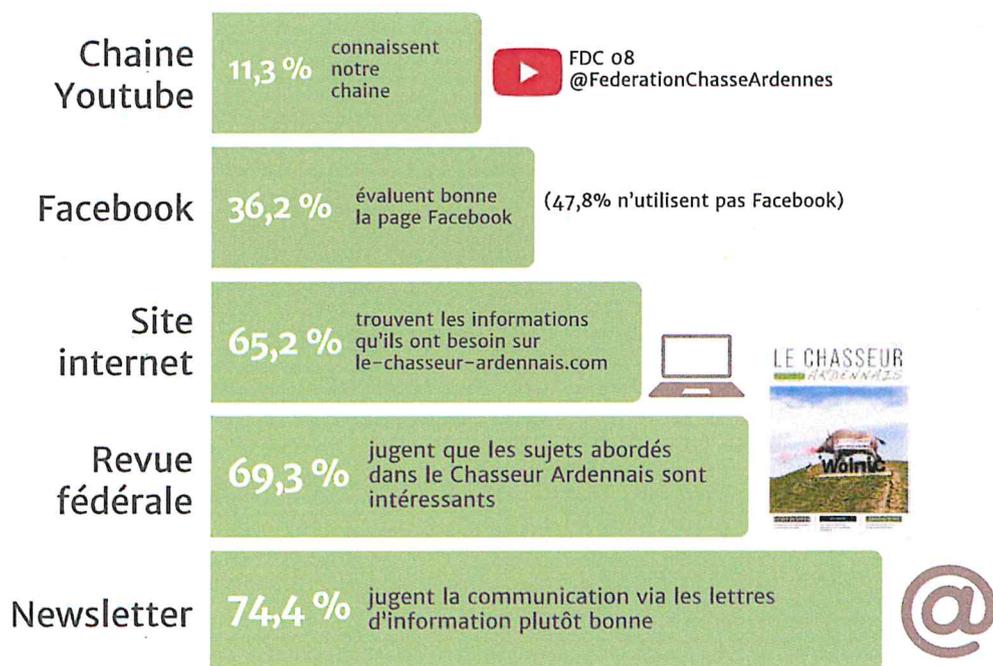
La dernière nouveauté, une chaîne Youtube : **@FederationChasseArdennes**. Le but de cette chaîne est de publier des contenus sous format vidéo, visibles par tous. Vous pouvez y retrouver notamment les vidéos des commissions diffusées à l'Assemblée Générale et des contenus sur les chasses traditionnelles ardennaises.

Dans une logique d'amélioration continue, la FDC 08 a procédé à une enquête de satisfaction auprès des chasseurs.

Le profil des chasseurs qui ont répondu à l'enquête



Ce qu'ils pensent de la communication de la Fédération



Plus de communication verbale, moins de communication digitale

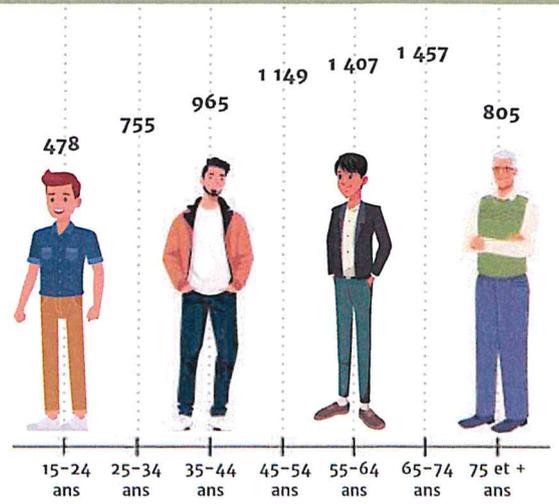
Nous sommes conscients que les chasseurs souhaitent davantage de communication sur le terrain, de rencontres à la fédération, etc..

C'est pourquoi nous nous efforçons de satisfaire le plus grand nombre de nos adhérents notamment en organisant des formations sur le terrain, en participant à divers évènements dès que cela est possible, en organisant les réunions et formations en présentiel et en limitant les visioconférences.

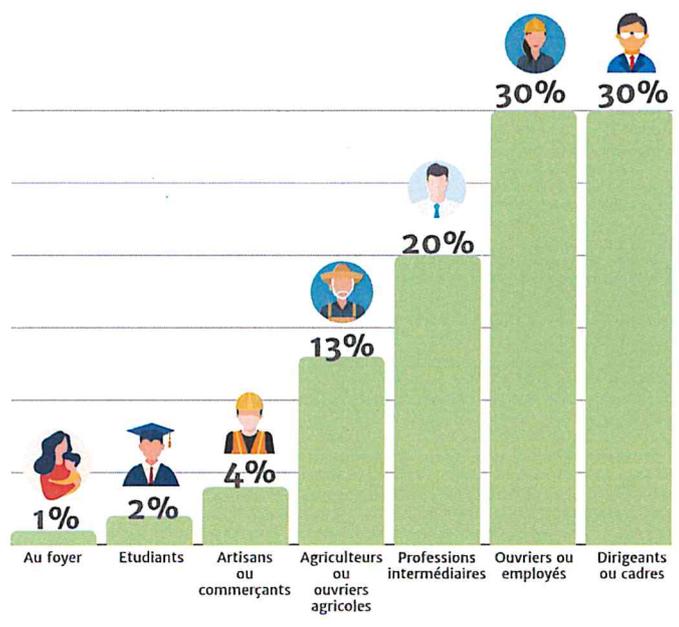
Les chasseurs ardennais selon l'âge *

7882 chasseurs valident leur permis de chasser dans le département des Ardennes. La majorité ont entre 65 et 74 ans (21%), entre 55 et 64 ans (20%) et entre 45 et 54 ans (16%).

En France, on dénombre 963 571 chasseurs dont 3,3 % de femmes.



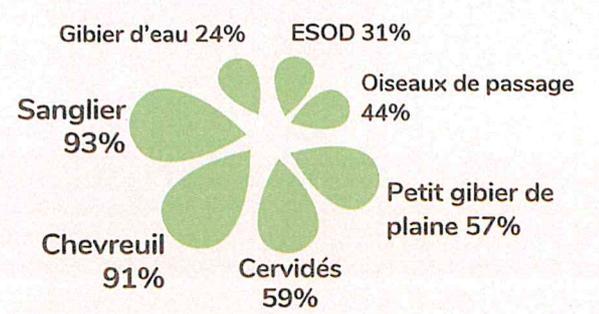
Univers socio-professionnel *



Dans les Ardennes, 41 % des chasseurs sont retraités contre 56 % en activité et les 3 % restants sont étudiants ou à la recherche d'un emploi.

Les pratiques habituelles

Taux de pratique selon le gibier* (réponses multiples)



Les postes de dépenses des chasseurs ardennais par an par chasseur*

pour la saison 2022-2023

35 406 524 €

Dépenses des chasseurs du territoire ardennais

La chasse est un atout pour l'économie française contribuant à la richesse nationale estimée à hauteur de 3,6 milliards d'euros.



* Chiffres extrapolés des résultats des 7056 chasseurs ardennais ayant répondu de manière volontaire à l'enquête. Données RANDEA | FNC, Étude économique, environnementale et sociétale sur la chasse 2023 ; Traitement : FDC 08.

19

Biodiversité et Education à l'Environnement



Suivi pluriannuel des ongulés et de leurs habitats par la méthode des Indices de Changements Ecologiques



Ce projet pluridisciplinaire et multi partenarial conduit à l'échelle du Grand-Est s'inscrit dans le cadre de l'équilibre Forêt-Gibier et du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB Grand-Est).

Il vise à **acquérir des données tangibles sur l'évolution spatiotemporelle des populations d'ongulés sauvages** et de la biodiversité des écosystèmes du Grand-Est afin d'optimiser leur gestion (outils d'aide aux décisions/gestion adaptative). Les mesures des indices appelés Indice de Changement Ecologique (ICE) doivent être réalisées annuellement selon un protocole inchangé.

Budget annuel pour les Ardennes : 16 000 €

L'objectif est d'**assurer une gestion adaptative du cerf élaphe et du chevreuil** grâce à l'acquisition de connaissances sur les populations, la performance des individus en lien avec leurs habitats à maintenir en bon état de conservation. Ces travaux concernent 12 550 ha dans les Ardennes sur le secteur Hargnies-Vireux.

Ilots BIODIVERSIT, Biodiv'Plaine et Ardennes Haies



Outre la plantation de 65 km de haies dans les grandes plaines céréalières en 2023 principalement sur les fonds FEADER, la FDC 08 a planté chez les agriculteurs volontaires 50 ilots arbustifs.

Véritables sanctuaires de biodiversité, ces buissons composés de 12 plants de hautes ou basses tiges ont été financés à 100% par l'Ecocontribution.

Des haies et des buissons pour la nature ardennaise !

Transcanal

Suite aux signalements de cas de noyades d'animaux sauvages dans le canal des Ardennes (de Semuy à Dom-le-Mesnil), la FDC 08 et ses partenaires, VNF, CERFE, la mairie de Semuy et la DDT 08 ont lancé le projet Transcanal.

Le travail consiste à **répertorier la qualité des berges et d'en évaluer la franchissabilité**.

L'objectif est d'identifier les portions judicieuses pour **installer des rampes de remontée** spécialement développées dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, d'autres systèmes de remontées tels que des aménagements de berges sont à l'étude.



Van Connect et Vagnolire : vers une meilleure connaissance du vanneau huppé

La défense de la chasse du vanneau passe indéniablement par une meilleure connaissance de la dynamique de cette espèce migratrice qui n'a pas encore révélé tous ses secrets.

Ainsi, le projet Van Connect a pour objectif de mieux connaître la dynamique des populations en recherchant des marqueurs biologiques d'origine des oiseaux pour ainsi quantifier leurs interconnexions. In fine, les résultats permettront de mieux appréhender la gestion durable de l'espèce.

Le projet Vagnolire consiste quant à lui à améliorer la lecture d'ailes par Intelligence Artificielle pour identifier l'âge et le sexe des animaux prélevés à la chasse. Ces critères seront précieux pour évaluer des indicateurs de l'état des populations.





Lauréat de l'appel à projet du département des Ardennes pour l'acquisition des ballastières des Ayvelles

Au printemps 2023, le Conseil Départemental lançait un appel à projet pour céder sa propriété de 78 ha située sur les communes des Ayvelles, Lumes et Chalandry-Elaire. L'appel à candidature annonçait privilégier les projets alliant environnement, tourisme, éducation à la nature et économie. **Le projet d'Ecopôle de la FDC 08 a été retenu à la majorité par les Conseillers Départementaux qui ont audité d'autres candidats.**

Le projet de l'Ecopôle vise à montrer qu'il est possible d'agir en faveur de la biodiversité par l'aménagement tout en maintenant des activités telles que les **loisirs de la chasse et de la pêche, l'éducation à l'environnement, la formation, le suivi scientifique, l'étude agri-forestier ou encore les activités agricoles.** Des animations pédagogiques avec les écoles du département seront également organisées. A la fin 2023, la procédure définitive d'acquisition n'était pas achevée. A suivre donc en 2024 pour le déploiement des premières phases du projet !



En 2023, la Fédération Nationale des Chasseurs avait fixé l'objectif d'organiser des journées de collecte de déchets partout en France généralisant les initiatives de certaines FRC.

Dès l'automne 2023, une campagne de recrutement des territoires de chasse des Ardennes a démarré pour rejoindre l'opération qui a eu lieu les 15, 16 et 17 mars 2024.

Ce ne sont pas moins de 73 m3 de déchets qui ont été collectés par 751 participants dont 207 enfants. L'opération sera reconduite en 2024 pour un ramassage en mars 2025 !



Seconde année pour les suivis avifaunistiques sur le département des Ardennes



Depuis 2022, la FDC 08 a démarré une série de protocoles de suivi de l'avifaune dans les Ardennes au côté d'ISNEA (Institut Scientifique Nord-Est Atlantique) renforçant ainsi sa collaboration avec l'Institut et son implication dans la défense la chasse. En 2023, c'est une deuxième année de collecte de données qui a débuté en septembre et s'achèvera en août 2024.

Pour la période allant de septembre 2023 à août 2024, le projet consiste à suivre 6 protocoles standardisés :

- **Suivi des migrateurs toutes espèces** (25 jours de comptage sur 1 site)
- **Suivi des oiseaux d'eau hivernants** (comptages sur des zones humides tous les 15 jours)
- **Suivi des oiseaux d'eau haute fréquence** (comptages sur différents sites d'intérêt tous les 5 jours pendant 2 mois)
- **Suivi des oiseaux d'eau nicheurs** (comptages pendant 3 matinées tous les 15 jours pendant 5 mois)
- **Suivi des nicheurs toutes espèces** (STOC - 2 passages au printemps par carré)
- **Suivi des hivernants toutes espèces** (SHOC - 2 passages par transect en hiver)

Bioévaluation ZH

Ce projet vise à évaluer l'accueil de biodiversité des marais, mares et étangs occupés et entretenus pour la chasse.

Autour de sites chassés du marais de Corny, des spécialistes ont pratiqué des identifications d'espèces de la faune (batraciens, papillons chauve-souris, insectes,...) et de la flore présentes sur les sites chassés.

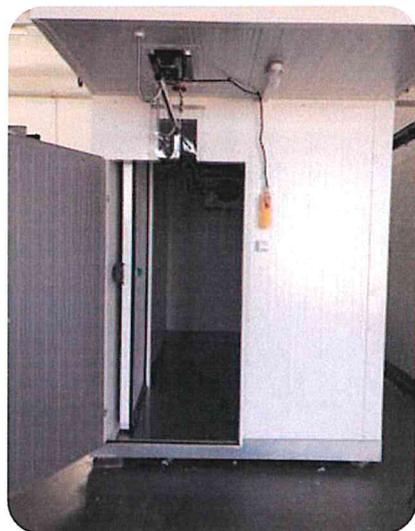
Le travail reste en cours en 2024 mais présage des résultats pouvant abonder des arguments de maintien de la chasse sur les zones humides.



Des chambres froides pour faciliter la collecte du gibier ardennais



Dans la continuité de l'aide financière du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) sur les fonds LEADER pour la **création d'une filière locale de valorisation du gibier**, un appel à projet avait été lancé aux sociétés de chasse désireuses de s'équiper d'une chambre froide.



Ce dispositif donnait la **possibilité de financement de l'équipement à hauteur de 80% du montant hors taxe** (66% fond LEADER du PNRA et 14% d'une autre source publique). En plus de faire partie de la zone du PNRA, les candidats devaient répondre à quelques critères tels que l'engagement de fournir la majorité de leur tableau au futur atelier de traitement de Charleville-Mézières et accepter d'accueillir les animaux d'autres sociétés si besoin.

La société de chasse d'Hargnies a pu bénéficier de cette aide et a reçu en août 2023 une chambre froide de 4mx2m équipée de rails et d'un treuil pour faciliter la manipulation du gibier. Une autre chambre froide est en cours de financement dans la partie Sud-Est du PNRA.



L'atelier de traitement et découpe de Charleville-Mézières cherche un exploitant

Dégustation au marché de Noël de Charleville

Un vif succès !

Née d'une **idée commune de la Mairie et de la FDC 08**, une séance de dégustation de chevreuil, cerf et sanglier sous plusieurs formes ou encore de magrets d'oie a eu lieu le 1er décembre 2023 sous le chapiteau des animations du marché de Noël de Charleville-Mézières.

L'opération a permis de **faire découvrir les qualités de la venaison** au public de visiteurs de tous horizons et ainsi de confirmer qu'il y avait un **vrai intérêt des consommateurs** lors de la dégustation. Ce fût également l'occasion de convier notre partenaire du sujet le PNR des Ardennes pour faire partager quelques produits ardennais.

Rendez-vous pour l'édition 2024 !



En 2023, le projet d'atelier de traitement et découpe mené par Ardenne Métropole a connu une nouvelle avancée. En décembre, la Communauté de Communes lançait son appel à candidature pour **trouver une entreprise agroalimentaire intéressée à prendre place dans ce bel outil**. L'exploitant sélectionné prendra part aux dernières étapes de l'élaboration du plan des bâtiments avec l'ensemble des partenaires d'Ardenne Métropole dans l'objectif de **démarrer son activité en 2025**. Nous souhaitons beaucoup de succès à cette collaboration qui aura pour lourde tâche de faire briller les Ardennes et la chasse ardennaise !





Fédération Départementale
des Chasseurs des Ardennes

49 rue du Muguet - Route de Gernelle - 08090 SAINT-LAURENT
03 24 59 85 20 - fdc08@chasseurdefrance.com

Suivez-nous :



le-chasseur-ardennais.com



FDC 08



[@FederationChasseArdennes](https://www.youtube.com/@FederationChasseArdennes)